

## COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 17 juin 2009

**Président** : M. Salvatore GIANNONE  
**Secrétaire** : Mme Charlotte CHEVALLIER  
**Scrutateurs** : M. Rolf GOSEWINKEL  
                  : M. Jean-Michel TALON  
**Huissier** : M. Jacques PITTET

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 17 juin 2009 à 18h00, sous le Marché couvert de Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2009.
2. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
  - 2.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition d'habitants de la rue du Pont sur les points d'insatisfaction générés par la requalification de cette rue (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 6 juillet 2009 à 19 h. 00).
3. Correspondance.
4. Communication de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Nominations :
  - 6.1. pour "l'année politique" 2009 – 2010 de la présidente ou du président du Conseil communal ;
  - 6.2. pour "l'année politique" 2009 – 2010 des première et seconde ou premier et second vice-présidents ;
  - 6.3. pour "l'année politique" 2009 – 2010 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants ;
7. Rapports des commissions :
  - 7.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion considérée comme postulat de M. Pierre Rochat « Pour un engagement montreuusien dans le projet régional de patinoire (rapp. : M. Ludwig Lemmenmeier) ;

- 7.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes (rapp. : M. Guillaume Wicht) ;
- 7.3. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé « Trait-Planches » du PPA Plan partiel d'affectation « Trait-Planches » et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;
- 7.4. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 (06/2009) (rapp. : M. Peter Bon) ;
- 7.5. de la commission intercommunale de gestion chargée de l'examen de la gestion et des comptes de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL pour l'exercice 2008 (07/2009) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
- 7.6. relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA » et à l'adoption des statuts y relatifs et l'adhésion à la nouvelle association (08/2009) (rapp. : M. Pierre Rochat) ;
- 7.7. relatif aux comptes communaux 2008 (12/2009) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
- 7.8. relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera (13/2009) (rapp. : M. Yves Cornaro).

#### 8. Préavis de la Municipalité :

- 8.1. sur la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA (14/2009) (date de la séance de commission intercommunale Montreux – La Tour-de-Peilz – Vevey : mercredi 8 juillet 2009 à 19 h. 00 / date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 13 juillet 2009 à 19 h. 00) ;
- 8.2. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 260'000.- nécessaire à l'organisation d'un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet (15/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 8 juillet 2009 à 18 h. 00) ;
- 8.3. l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare de CHF 2'240'000.00, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre-Vinet (tronçon Grammont – Gambetta) et Mayor-Vautier (tronçon Rousseau – Grammont) (19/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 18 h. 00).

9. Rapport-préavis de la Municipalité :
  - 9.1. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 2 juillet 2009 à 18 h. 00).
10. Rapports de la Municipalité :
  - 10.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 19 h. 00) ;
  - 10.2. sur la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR (18/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 30 juin 2009 à 19 h. 00).
11. Développement des postulats suivants :
  - 11.1. de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples ;
  - 11.2. de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal.
12. Dépôt de la pétition suivante :
  - 12.1. en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers).

Pour raison d'unité de matière, une seule et même commission a été chargée par le Conseil de l'examen de la prise en considération ou non de cet objet et de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer dont le rapport est indiqué au point 6.3 ci-dessus ; cette commission a été formée par décision spéciale du Conseil à l'issue de sa dernière séance – sans qu'il se soit prononcé formellement – et a décidé en sa séance du 19 mai 2009 de disjoindre l'étude de ces deux objets en renvoyant le premier au Conseil pour débat d'entrée en matière.
13. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
14. Autres objets s'il y a lieu.

---

Monsieur le Président Salvatore Giannone déclare ouverte la séance du Conseil communal de Montreux du 17 juin 2009.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'art. 68 al. 3 RCcom, d'implorer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

M. le Président salue la Municipalité qui assiste à notre séance hormis M. Jean-Claude Doriot, excusé.

Il salue ensuite :

- Monsieur le Secrétaire municipal.
- La secrétaire suppléante du Conseil qui aujourd'hui supplée, la secrétaire en titre étant en charge du PV du PGA.
- Les membres du Bureau et notre huissier.
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif.
- Le public qui assiste à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux. Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des art. 64 à 65 RCcom. Monsieur le Président Salvatore Giannone demande à ce que la sérénité et le respect mutuel règnent lors des débats.

**Présences** : 85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal ;

Mmes Marcelle Bruecher, Monia Ferreira, Christel Stadelmann, MM. Christian Allenbach, Patrick Aubort, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Jean-François Gailloud, Jacques Lecoultre, Christian Mathez, Charles Meichtry, Gérald Perréaz, Jean-Pierre Schmid, Domenico Silleri, Enzo Verme.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2009**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 3, dans les personnes qui ont fait excuser leur absence il a été omis de citer MM. Patrick Aubort et Thierry Cantarini, qui figurent par erreur dans les personnes qui n'ont pas fait excuser leur absence.

Page 9, § 7, déplacer ce paragraphe à la page 7 du procès-verbal, au point 3. Correspondance, puisqu'il s'agit d'un troisième courrier.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

Il demande à Mmes et MM les Conseillères et Conseillers s'ils acceptent une modification de l'ordre du jour, soit de supprimer le point 7.1., puisque le rapport n'a pas été reçu.

Cette modification est acceptée à une large majorité.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :**

### **2.1. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la pétition d'habitants de la rue du Pont sur les points d'insatisfaction générés par la requalification de cette rue (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 6 juillet 2009 à 19 h. 00).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera cette pétition :

Présidence Radicale : M. Lionel Winkler;

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Christian Bécherraz, Francis Brülhart, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Nicolas Gudet, Daniel Guex, Ludwig Lemmenmeier, Michel Posternak, Christophe Privet.

## **3. CORRESPONDANCE**

Le premier courrier émane de Mme Laurence Doriot-Pittet au sujet de sa position dans les « viennent ensuite » au parti radical.

Le deuxième courrier est un courriel de M. Henri van Kuijk concernant une proposition de soutien de M. Guy Marti, Conseiller communal de St-Légier-La Chiésaz, au sujet du Musée des Beaux-Arts. Ce courrier est adressé à tous les Présidentes et Présidents des Conseils communaux du District ainsi qu'aux Syndiques et Syndics concernés.

M. le Président en donne lecture.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

## **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. le Municipal Jacques Delaporte fait part d'une communication de dernière minute, qui était déposée sur les tables à l'entrée, et qui a pour objet :

### **4.1. sur les travaux à entreprendre d'urgence sur la passerelle du Sentier des Roses enjambant la ligne du funiculaire Territet-Glion**

M. le Municipal Jacques Delaporte en donne lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une importante rénovation de la ligne du funiculaire Territet-Glion, initialement prévue pour l'été 2008, vient de débiter. On rappelle que c'est aussi dans ce cadre que, le 30 janvier 2008, votre Conseil acceptait le préavis No 37/2007, sur la création d'un arrêt intermédiaire sur cette ligne à la hauteur du Sentier des Roses et accordait à cet effet un crédit de Fr. 330'000.- au Transports Montreux Vevey Riviera (MVR).

### **Situation actuelle**

Dans le cadre de l'élaboration du projet de la nouvelle halte par MVR, une expertise de la structure métallique composant la passerelle historique dudit sentier s'est en définitive révélée nécessaire eu égard à l'évolution du concept de ce nouvel arrêt. Il s'est avéré en effet inapproprié d'adosser une construction neuve à une structure ayant subi les outrages inévitables du temps depuis sa réalisation vers 1890. Dans les faits, la dégradation de cette passerelle correspond à une usure normale pour un tel ouvrage.

L'expertise conclut qu'un assainissement modeste de cette passerelle est nécessaire, à savoir un remplacement des profilés des poutres principales de bord et des dalles préfabriquées transversales.

Ces travaux doivent impérativement être réalisés cet été, de manière concomitante à ceux sur la ligne, afin de bénéficier des conditions de mise hors exploitation du funiculaire et de synergie en matière de logistique et d'installations de chantier.

L'estimation des coûts de cet assainissement est la suivante :

Installations de chantier	Fr.	10'000.-
Génie civil fondations	Fr.	60'000.-
Construction métallique	Fr.	100'000.-
Honoraires	Fr.	<u>30'000.-</u>
Total	Fr.	200'000.-

Une intervention à une date ultérieure, lorsque le funiculaire est en exploitation, aurait comme conséquence un coût disproportionné. La Municipalité a dès lors pris la décision de faire entreprendre sans plus attendre ces travaux d'assainissement. Elle ne manquera pas de déposer devant votre Conseil un préavis pour régulariser cette dépense.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de la présente communication ».

- 4.2. rapport d'activités 2008 du Service des affaires intercommunales de la Riviera**
- 4.3. rapport de la Commission de contrôle régionale ORPC RIVIERA aux Conseils communaux**
- 4.4. rapport d'activité 2008/2009 de PROMOVE**

**4.5. communiqué de presse dont le titre est : « Clarens centre et gare : bientôt en zone 30 km/h »**

**5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES**

Deux motions, deux postulats et cinq interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La première motion déposée par M. Pierre-André Spahn s'intitule : « **Etude globale incluant l'ensemble du territoire communal montreusien et tenant compte de critères écologiques, des standards Minergie et de l'agenda 21** ».

La deuxième motion déposée par M. Michel Bongard porte le titre suivant : « **Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social** ».

Le premier postulat, déposé par Mme Irina Gote, a pour titre : « **Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held** ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Michel Zulauf, a pour titre : « **Postulat demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama** ».

Ces motions et ces postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

**6. NOMINATIONS :**

**6.1. pour "l'année politique" 2009 – 2010 de la présidente ou du président du Conseil communal ;**

Au nom du groupe libéral, M. Jean-Marc Forclaz présente la candidature de M. Pierre-André Spahn, actuel premier vice-président.

M. Pierre-André Spahn est né le 30 décembre 1958 à Montreux. Il a deux enfants de 18 et 20 ans. Il habite à la rue du Centre à Montreux, au-dessus de la très célèbre et fameuse fontaine.

Enfant de Montreux, il y a vécu toute sa vie, à l'exception de deux années passées à Genève et à Saint-Légier.

M. Spahn a suivi ses écoles à Montreux, puis à Lausanne, afin d'effectuer sa formation d'employé de commerce dans une assurance. Il a obtenu son certificat en 1979. En 1990 il a passé avec succès le diplôme fédéral en assurance.

M. Spahn travaille depuis 1976 à la Générali comme assureur et conseiller à la clientèle. Accessoirement il occupe les fonctions de juge aux affaires patrimoniales au Tribunal du district de Vevey, de Président de la Société industrielle et commerciale de Montreux, de trésorier de la Fondation du Festival du rire de Montreux, de secrétaire de la fondation d'un EMS à Montreux et il est membre de plusieurs associations et clubs comme le Kiwanis, le tennis-club, le ski-nautique club de Montreux et les Amis du Festival de Jazz de Montreux.

M. Spahn est Conseiller communal depuis septembre 1996 et il a présidé la Commission de gestion. Il est membre de la Commission des finances, de la Commission permanente de circulation, de la Commission de naturalisation et de l'Association Sécurité Riviera.

Son temps libre est partagé entre sa famille, le tennis, les voyages, les balades sur le lac et bien sûr sa ville de Montreux.

M. Spahn a montré par le passé qu'il a toutes les qualités pour présider notre assemblée, son sens des responsabilités et son engagement pour la commune ne sont plus à démontrer.

Il saura diriger les débats avec justesse dans le respect des institutions.

Pour ces raisons, M. Jean-Marc Forclaz encourage les membres du Conseil à soutenir pleinement la candidature de M. Pierre-André Spahn au poste de Président du Conseil communal de Montreux.

Il n'y a pas d'autre candidature.

#### RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés	:	82
Bulletins rentrés	:	82
Bulletins nuls	:	3
Bulletins valables	:	79
Majorité absolue	:	40
Bulletins blancs	:	6

**M. Pierre-André Spahn est élu Président du Conseil Communal de Montreux pour l'année politique 2009 – 2010 par 54 voix (Voix éparses : 19)**

Applaudissements de l'assemblée.

M. Pierre-André Spahn remercie pour la confiance qu'on lui témoigne ce soir en le nommant comme Président du Conseil communal de Montreux. Il déclare qu'il remplira cette fonction au plus proche de sa conscience et représentera les intérêts de la commune le mieux possible.



## **6.2. pour "l'année politique" 2009 – 2010 des première et seconde ou premier et second vice-présidents**

### **Premier vice-président :**

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote présente la candidature de M. Guillaume Wicht, au poste de premier vice-président du Conseil :

« Benjamin de notre groupe, âgé seulement de 21 ans, il entamera cet automne sa 4<sup>ème</sup> année de HEC et commencera un Master et un Management International.

Durant cette année, il a pris son mandat de deuxième vice-président très à cœur puisqu'il a participé à toutes les séances du bureau électoral et à celles du bureau élargi ainsi qu'à des représentations.

Il s'est également beaucoup impliqué dans le dossier du NED, car avec son groupe de musique il a eu l'occasion à plusieurs reprises de se produire là-bas.

D'autre part il a présidé les deux commissions traitant de cet objet car il se sent pleinement concerné par l'avenir de cette scène montreuusienne.

Jeune, dynamique, travailleur et endurant qualité qui lui provient de la course à pied qu'il pratique régulièrement, il tiendra la distance lors de certains longs débats de notre Conseil communal.

Le groupe socialiste souhaite que sa jeunesse suscite des vocations parmi les jeunes de notre commune afin que leurs besoins et leurs préoccupations puissent être mieux entendus et soutenus par notre Conseil ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que compte tenu de la sono extraordinaire, on n'a pas très bien compris s'il fallait voter pour les deux candidats sur le même bulletin.

M. le Président répond que légalement on ne peut pas voter les deux noms sur le même bulletin, il faut faire deux bulletins séparés. Donc comme il le disait auparavant, on va voter en premier pour la première candidature et un deuxième bulletin sera distribué pour la deuxième candidature.

### **RESTULTAT DU SCRUTIN**

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	83
Majorité absolue	:	42
Bulletins Blancs	:	6

**M. Guillaume Wicht est élu premier vice - Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2009 – 2010 par 66 voix. (Voix éparses 11)**

Applaudissements de l'assemblée.

M. Guillaume Wicht remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée par ce vote.

### **Second vice-président :**

Au nom du groupe radical, M. Lionel Winkler présente la candidature de M. Grégoire Furrer :

« M. Grégoire Furrer, âgé de 41 ans, marié et père de deux enfants est candidat à la deuxième vice-présidence de notre Conseil.

M. Furrer est un enfant de Chailly qui, s'il a bien connu le collège du village, n'en a pas moins fini à l'université de Lausanne en HEC aussi.

Je ne sais pas si le « C » correspond au commerce ou bien au « chowbizz », mais c'est pendant ses études que M. Furrer a créé l'association « La Mâchoire d'Or » et organisé son premier Festival du Rire. C'était alors un hobby, histoire peut-être de passer le temps et de se marrer un peu. Et cela va faire bientôt 20 ans que M. Furrer a fait de la rigolade son métier.

Bon, soyons honnête, cela ne doit pas être drôle tous les jours d'être organisateur, Directeur général, Président, manager et producteur dans le monde du spectacle. Même si l'on côtoie François Silvant, Frédéric Recrosio, François Rollin etc.

M. Furrer est également devenu Président-fondateur de la Fondation du Festival du Rire en 2007.

Mais M. Furrer ne passe pas tout son temps dans le strass et les paillettes des festivals où l'on rigole. C'est en footballeur accompli qu'il a fait 20 ans au Montreux-Sport, de l'école de foot à presque une vedette. Le dribble, le tackle, la stratégie de jeu, arrivé au but, est-ce que ce sont ces notions sportives qui ont conduit M. Furrer à entrer au Conseil communal en 2005, certainement pas.

En véritable montreusien, vivant encore dans la maison de ses aïeux qui étaient vigneron, M. Furrer est resté attaché à cette terre montreusienne dont il a par ailleurs suivi de manière très proche et précise son évolution future en tant que Président de la commission PGA. Et l'argent étant le nerf de la guerre dans tous les domaines, M. Furrer s'intéresse également aux comptes de notre commune et préside depuis 2006 la commission des finances.

Vous l'aurez compris, M. Furrer n'a pas l'étoffe d'une personne qui veut s'arrêter en si bon chemin. Il vise peut-être la place suprême de notre commune, mais ce sont déjà les premières responsabilités de notre bureau du Conseil qui l'intéressent. Et si l'on connaît le sérieux apporté à son travail et à son engagement, je suis certain que la petite touche artistique de M. Furrer animera positivement nos débats.

Alors ouvrons-lui le rideau et que le spectacle commence ! Je vous remercie de votre attention ».

Il n'y a pas d'autre candidature.

#### RESULTAT DU SCRUTIN

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	84
Majorité absolue	:	43
Bulletins Blancs	:	8

**M. Grégoire Furrer est élu second vice – Président du Conseil communal de Montreux pour l'année politique 2009 – 2010 par 74 voix. (Voix éparses : 2)**

Applaudissements de l'assemblée.

M. Grégoire Furrer remercie pour la confiance qui lui est témoignée ce soir. Il essaiera d'en être digne. Il n'est pas un grand historien du Conseil communal, mais il croit que c'est la première fois que quelqu'un issu des milieux culturels et festivaliers, accède à cette fonction et il essaiera d'en être digne également pour ses collègues.

Applaudissements de l'assemblée.

#### **6.3. pour "l'année politique" 2009 – 2010 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants**

##### **de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs :**

Au nom du groupe radical, M. Lionel Winkler propose la candidature de M. Jean-François Gailloud.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Emmanuel Gétaz propose la candidature de Mme Marcelle Bruecher.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote à mains levées.

**M. Jean-François Gailloud et Mme Marcelle Bruecher sont élus scrutateurs à l'unanimité.**

Applaudissements de l'assemblée.

##### **de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants :**

Au nom du groupe socialiste, Mme Irina Gote propose la candidature de M. Christian Bécherraz.

Au nom du groupe UDC, Mme Zita Ceretti propose la candidature de Mme Maja Liew.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Il est procédé au vote à mains levées.

**M. Christian Bécherraz et Mme Maja Liew sont élus scrutateurs suppléants à l'unanimité.**

Applaudissements de l'assemblée.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **7.2. de la commission chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held » en vue d'en faire un pôle d'activités polyvalentes (rapp. : M. Guillaume Wicht)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le groupe socialiste refuse la prise en considération du postulat de M. Buholzer.

Tout d'abord la formulation du titre est un amalgame entre deux objets.

Premier objet : l'acquisition de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held.

Deuxième objet : le maintien du NED.

Comme vous avez déjà déposé un postulat pour sauver le NED il ne restait plus qu'à s'occuper de l'acquisition de cette parcelle. Or, pour vous M. Buholzer, la commune doit acquérir cette parcelle pour maintenir le NED dans ces locaux. Et c'est là que le bât blesse.

En effet, suite à la visite des locaux, les commissaires, dont j'en faisais partie, ont pu constater la vétusté du bâtiment dans son ensemble. D'autre part il faudrait revoir tout le dispositif sécuritaire, l'installation électrique et j'en passe, sans parler de l'encadrement de ces jeunes, qui suite à différentes discussions lors de notre séance, semble insuffisant.

Bref, ce bâtiment, même si la commune l'achète, reste très dangereux, car excusez-moi du terme, on pourrait dire complètement pourri.

Alors, on se dit bon, on va raser le bâtiment actuel, on va reconstruire autre chose. Mais est-ce que sur une parcelle avec un tel potentiel de construction de logements surtout, on va reconstruire une salle de concert ?

Pour ma part je suis très favorable à l'étude de faisabilité pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur cette parcelle et j'ai déposé le titre pour un postulat allant dans ce sens ce soir.

Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, le groupe socialiste est très sensible à cette problématique. Nous tenons absolument à ce qu'une scène pour nos jeunes reste à Montreux. Mais de savoir où et avec quels moyens, ça c'est un autre débat.

Je vous remercie pour votre attention et je vous recommande par conséquent de refuser la prise en considération du postulat de M. Buholzer ».

M. Jean-Pierre Buholzer trouve l'intervention de Mme Irina Gote très subjective, ça repose sur du vent. Si ce bâtiment était dangereux, il y a longtemps que l'ECA ou d'autres instances qui sont responsables de la célébrité publique de ce bâtiment l'auraient constaté et auraient interdit la fréquentation de ce lieu, ce qui n'est pas le cas.

Il ajoute, que selon les promesses faites, les résultats d'une expertise sont toujours attendus. L'expert est toujours attendu pour expertiser et même peut-être faire une contre-expertise.

A force d'écrire sur ce sujet, M. Buholzer va encore en passer une petite couche. Il a intitulé le titre de son intervention : « Quelques considérations en forme de conclusions ».

M. Buholzer donne lecture de son intervention :

« La commune a intérêt à acheter l'ancienne menuiserie Held au centre ville, car c'est un placement immobilier qui ne peut pas perdre de sa valeur vu son emplacement.

Qui plus est, les taux hypothécaires sont actuellement très bas. Invoquer, d'une manière générale, la tradition pour ne pas se lancer dans l'achat d'objets immobiliers est tout à fait respectable, mais une telle option aboutit au mieux à l'immobilisme, au pire à une régression économique. Aussi avec de telles dispositions étrequées, la commune de Montreux peut manquer des affaires immobilières intéressantes et donc ne pas pouvoir répondre aux besoins en locaux de moult associations.

Prenons un court instant Vevey comme exemple :

Dans le 24 heures du 6 juin 2008, je cite : « L'ancienne prison désaffectée **revivra** dès le mois d'août avec l'arrivée d'une vingtaine d'artistes, de sociétés locales et d'associations ».

Autre exemple, dans le 24 heures du vendredi 1<sup>er</sup> mai 2009, je cite : « La ville projetée d'acquiescer le bâtiment de l'ancienne EPA. Logements, bureaux, parking et magasin d'alimentation sont envisagés. Coût prévu de l'opération, 19 millions (...). Après trois ans de discussions la commune a **décidé** de prendre la main ».

A Montreux, dans le domaine immobilier et social, nous sommes frileux ! C'est le statu quo, tradition oblige !

Notre devise, toujours dans le même domaine : « ossifions-nous, sclérosions-nous, rapetissons-nous et laissons pourrir (sic) la situation ! ».

La voie d'urgence pour l'achat ou non du bâtiment ne plaît pas à un commissaire. Mais en laissant en demeure le bâtiment on se piège, car il s'agit, je le répète, de la programmation des concerts, qui doit avoir lieu de 6 à 3 mois à l'avance. N'est-ce pas une politique à courte vue que de se fonder sur la tradition ?

Ajoutons que si le NED reste fermé un certain temps, si la salle reste en « sommeil » deux à trois ans, ce sera difficile de maintenir son rayonnement au niveau régional, cantonal, national et international !

Et n'oublions pas d'affirmer que si tout était resté en l'état, l'ancienne menuiserie Held serait actuellement une ruine. Il y a eu un entretien constant dans ce bâtiment, ce qui a permis que ce bâtiment prenne de la valeur.

En ce qui concerne l'intérieur du bâtiment, bien sûr, des sorties de secours dignes de ce nom, des installations électriques conformes, des portes d'incendie efficaces, des extincteurs en assez grand nombre, sont des éléments essentiels pour assurer la sécurité de tous ceux qui fréquentent ces lieux. Et notons que ces conditions semblent actuellement remplies puisque l'ECA le certifie !

Dès lors je me demande ce qu'il en est avec l'expertise promise, dont on attend les résultats avec impatience...

Ce n'est peut-être pas le rôle d'une commune de « jouer » à la promotion immobilière, comme le déclare un édile. En l'occurrence, nous désirons que la commune promeuve cette politique socio-culturelle nécessaire pour le bien de la population par le biais de l'achat du bâtiment. Il en va de la responsabilité sociale de nos magistrats.

Signalons également que les divers acteurs de l'ancienne menuiserie Held contribuent à la vie sociale, culturelle et sportive de la commune, et il est de notre devoir de les soutenir.

En fin de compte, il s'agit d'une formidable opportunité qui s'offre surtout aux habitants de cette commune. Acheter ce bâtiment représente un acte social qui engage toute la communauté. Il est nécessaire que la commune affirme sa mission cardinale, qui est celle d'assurer la cohésion sociale. Ne rien entreprendre pourrait déboucher, dans notre commune, sur des conséquences graves en termes de perte du lien social et du sens de la solidarité.

Merci de m'avoir écouté ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz propose de prendre un tout petit peu de recul par rapport au débat sur la fermeture du NED, sur les conditions exactes des portes de secours et de regarder un peu ce qui se passe ailleurs. Il prend quatre exemples.

Le premier, c'est l'Usine, cela s'appelle comme ça à Genève. Le deuxième c'est l'Usine à Gaz à Nyon. Le troisième ce sont les Prisons à Moudon. Et le quatrième, c'est le plus proche de Montreux, c'est le Rocking Chair à Vevey.

L'Usine à Genève, comme son nom l'indique, était une usine. Il ne sait pas exactement le genre d'usine que c'était, mais c'était une friche industrielle qui était au milieu de la ville parce que la ville s'est développée et qui a été investie par des associations qui en ont fait un lieu fort de culture et aussi de lien social et d'activités socioculturelles.

L'Usine à Gaz à Nyon était une usine à gaz et elle a gardé son nom. Elle est devenue un jour aussi une friche industrielle. Elle a été rachetée par la ville de Nyon, suite à de nombreuses péripéties et suite à la pression et aux activités associatives qui se sont déroulées dans ce lieu. Ce lieu est devenu un lieu de concerts, un lieu d'expositions, un lieu de théâtre, le lieu d'accueil du Festival documentaire de Nyon « Visions du Réel ». C'est le centre culturel, socioculturel de la ville de Nyon.

Les Prisons à Moudon ont connu aussi d'innombrables péripéties. Pour faire court, c'est aujourd'hui un lieu animé par une association, et qui est le lieu culturel et le lieu pour les jeunes de la ville de Moudon.

Enfin, le Rocking Chair était une ferme. Une ferme qui n'avait plus de possibilité d'activité étant donné son emplacement. Là de nouveau la ville avait rattrapé la campagne. Cette ferme n'avait plus d'activité. Beaucoup de choses ont eu lieu jusqu'à ce que la ville finalement s'investisse et rachète cette ferme pour en faire le Rocking Chair.

Quel est le point commun de ces quatre lieux qui sont aujourd'hui clairement des lieux de vie, d'associations, des lieux de culture et de lien social ? Et bien c'étaient des friches industrielles, artisanales ou une ancienne ferme. Ces friches industrielles, du fait qu'elles ont été investies par des associations, ont fini par être considérées comme des lieux qui méritaient d'exister et elles ont toutes été rachetées par leur ville. Elles sont devenues des lieux incontournables de la vie culturelle de la Suisse Romande.

M. Gétaz aimerait bien que l'on pense à ça, parce que Montreux est la troisième ville de ce canton et la seule ville où ce type d'activité a lieu dans un bâtiment qui est actuellement en vente, qu'on regarde depuis des années, et dont on sait qu'il est depuis des années en vente et dont on sait que tous les baux, quels qu'ils soient, sont condamnés à être résiliés un jour ou l'autre, dans le cadre d'une opération immobilière qui aura lieu prochainement, c'est évident.

La BCV a pour vocation d'être une entreprise commerciale, et si la commune de Montreux ne l'achète pas ce lieu deviendra une affaire immobilière de plus à Montreux.

Qu'aurons-nous perdu ? Le dernier lieu, la dernière friche industrielle dans cette ville. La friche industrielle de l'Imprimerie Corbaz, qui va faire l'objet d'un vote tout à l'heure, et M. Gétaz espère que l'on votera pour, va être transformée en lieu de logements, avec 20% de logements sociaux.

Il y a un autre projet très grand, à Baugy, pour du logement, évidemment y compris du logement social. Et voilà que ce soir on entend dire que la culture ne devrait pas être défendue à cet endroit, mais par contre, pourquoi pas, créer encore du logement social. Mais combien de logements sociaux aurons-nous sans aucun lieu pour la culture ?

M. Gétaz ne comprend pas cette politique. Il se trouve qu'aujourd'hui la friche industrielle de Corbaz sera transformée en lieu de logements. Combien de gens habiteront là-bas, des centaines, y compris avec des logements sociaux. Un PGA a été voté avec des affectations parcelle par parcelle, qui ne donne plus un seul endroit disponible pour créer un lieu socioculturel, avec une salle de concert, avec un Skate Park, avec des associations. Il n'y a plus de lieu disponible, à moins de sortir toutes ces activités de la ville et d'aller les placer éventuellement près de l'autoroute.

La vie culturelle et associative est essentielle. Elle est essentielle au centre des villes. Les Prisons de Moudon, l'Usine à Gaz de Nyon, l'Usine à Genève, le Rocking Chair sont dans les villes, ils ne sont pas exilés au-dehors. On ne va pas envoyer les jeunes enfants qui vont à leur premier concert s'exiler on ne sait où, pour aller écouter un concert de rock. Cela pose d'innombrables problèmes et cela ne résout rien.

Or, il se trouve qu'on a un lieu à côté des chemins de fer, de tous les transports publics, centré et à disposition de tous les enfants, de tous les jeunes, de tous ceux qui veulent soit aller au Skate Park, soit écouter un concert. On peut imaginer un jour, que ce lieu soit aussi là, notamment pour un projet qui semble tenir à cœur à beaucoup de personnes, qui est celui d'un lieu de rencontres pour les personnes âgées. Va-t-on demander aux personnes âgées de s'exiler Dieu sait où ? Bien sûr que non ! On sera bien obligé de construire ce lieu près des transports publics. Quel meilleur endroit que cet endroit là ! M. Gétaz n'en trouve pas.

La Banque cantonale veut vendre. La communauté montreusienne et spécifiquement la commune est l'un des meilleurs clients au monde de cette banque. Dans le rapport de gestion on peut lire qu'on fait des mouvements financiers de Fr. 1'000'000.- à Fr. 3'000'000.- par semaine avec cette banque. On y a déposé des dizaines et des dizaines de millions de francs. Y-a-t-il plus intéressant client pour la Banque cantonale vaudoise ? M. Gétaz est prêt à parier que l'on est dans les meilleurs clients.

On a donc un bras de levier exceptionnel pour négocier la reprise de ce bien. Jamais ce bien ne perdra de valeur. Alors pourquoi hésiter ?

Pour parler du NED, M. Gétaz est sûr que s'il était fait pression sur la BCV, le bail serait prolongé. Même si la BCV prolonge le bail, de manière précaire comme par le passé, que va-t-il se passer le jour où ce lieu sera vendu puisqu'il sera vendu ? Le NED partira, de même que le Skate Park, de même que tous les autres.



M. Emanuel Gétaz a personnellement vécu la problématique d'un lieu qui avait fermé à Lausanne, la Dolce Vita, et pourtant la ville de Lausanne est une grande ville, et ce lieu devait rouvrir. Sept ans de procédure, sept ans de combats, de projets annulés, de recours, de menaces de recours au Tribunal Fédéral, parce que quand un lieu a fermé et qu'on veut le rouvrir ailleurs tout le voisinage s'y oppose.

Toutes les procédures juridiques sont entamées pour en empêcher l'ouverture, parce que c'est vrai, c'est comme ça, un lieu comme le NED fait du bruit, attire des gens, peut même générer un peu d'incivilité, mais c'est un lieu de culture, c'est un lieu social, c'est un lieu indispensable dans une ville comme Montreux.

Pourquoi prendre le risque de devoir exiler ces activités qui dérangent peut-être parfois, mais qui sont tellement importantes, simplement parce que l'on ne veut pas acheter un bâtiment ?

On a sauvé le Marché couvert pour le réinvestir et pour finalement en faire un lieu qui non seulement est beau sur le plan architectural mais qui sert. On le voit aujourd'hui et à d'autres occasions.

La Maison Visinand, faut-il la vendre ? Allons-nous laisser partir tout ce qui réceptionne notre culture ?

Que vote-t-on aujourd'hui, un postulat même pas une motion. M. Gétaz se demande qui a désiré et pourquoi transformer cette motion en postulat. Cela n'est même pas contraignant. Cela veut dire que si l'on vote ce postulat, si on l'accepte, que demande-t-on à la commune ? On lui demande de revenir avec un préavis si c'est possible. Elle a tout loisir de juger que cela ne l'est pas, mais elle devra faire un rapport et nous expliquer pourquoi.

Ce préavis devra être voté, il y aura une commission, des discussions. Parlera-t-on d'un bâtiment que l'on ne va jamais transformer, qui est en mauvais état ? Est-ce que l'on y voit vraiment un lieu socioculturel pour Montreux, lieu qui manque actuellement ? On dit que ce bâtiment ne tient pas debout, jusqu'à preuve du contraire les bâtiments qui ne tiennent pas debout on les ferme ! Il y a beaucoup d'instances qui vérifient cela, et jamais M. Gétaz n'a vu un bâtiment qui risquait de s'écrouler admettre tous les samedis soirs ou tous les vendredis des concerts, et tous les jours des gens qui vont au Skate Park.

M. Gétaz déclare que si l'on vote ce soir, on vote une intention forte, c'est que ce lieu, cet espace au centre ville, reste dédié au social et à la culture, et si le social doit être compris comme ayant aussi quelques appartements sociaux, il n'a rien contre. Par contre M. Gétaz est totalement opposé à l'idée que l'on supprime la culture au centre ville sans savoir où la mettre. Il y a une grande responsabilité de la part de ceux qui diront que l'on peut régler le problème du NED « en deux coups de cuillère à pot ». C'est faux et cela posera d'immenses problèmes si l'on quitte l'endroit où il est installé.

Montreux a Fr. 28'000'000.- de cash float sur l'exercice 2008. Cela sert à quoi le cash float, à entretenir et à investir. Que peut-on faire de mieux que de faire comme toutes les grandes villes de ce canton et même d'ailleurs ? Investir dans un lieu socioculturel, où les conditions du marché ne s'imposent pas de la même manière.

M. Gétaz est hors de lui quand il voit que l'on parle de promotion immobilière, d'affaires immobilières. Il n'est pas question de cela dans le cas présent. Il est question d'investissement pour la commune, pour son avenir, pour sa culture, qui n'est pas que celle de l'Auditorium Stravinski et évidemment pas non plus que celle de la Maison Visinand, mais qui aussi celle de tous ceux qui vont au NED notamment, mais aussi au Skate Park, ainsi que pour les personnes âgées, que le bâtiment soit rénové, transformé ou reconstruit.

Ayant fait le tour de la question, indépendamment de ce bail et de cette question d'échéance, parce que M. Gétaz pense encore une fois que si la commune mettait tout son poids dans l'affaire, elle obtiendrait une prolongation de bail, et il ne comprend pas pourquoi elle ne l'a pas fait, indépendamment de ça il voit que ce lieu a une vocation parce qu'il est déjà investi de cette vocation. Ce sont les gens qui y travaillent, qui bénévolement créent dans cette ville l'activité culturelle, l'activité sociale et l'activité sportive avec le Skate Park. Ces gens ont créé un esprit, ils ont créé un lieu, on le leur doit et aujourd'hui on leur doit d'essayer d'aller jusqu'au bout de cette réflexion, puisque de nouveau il s'agit d'un postulat.

M. Olivier Blanc va faire plus court que son préopinant qui a dit, avec beaucoup de passion, des choses qu'il partage également. Mais il ne comprend pas pourquoi le motionnaire a transformé sa motion en postulat.

M. Blanc a compris, à la lecture du rapport, que le motionnaire l'a fait à la demande insistante de la Municipalité, qui évoquait des questions juridiques. Mais il faudrait une fois pour toute que la Municipalité communique clairement l'interprétation qu'elle fait de la loi sur les communes, parce qu'au sein du Conseil nombreux sont ceux qui ne comprennent pas du tout les nouvelles dispositions légales de la même manière que la Municipalité.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur l'achat de terrain, et on ne comprend vraiment pas pourquoi une motion ne pourrait porter sur un tel objet. Maintenant on vote sur un postulat et rien que sur un postulat, et c'est la moindre des choses que la Municipalité présente ses réflexions sur l'avenir de cette portion de territoire stratégique pour les différentes raisons qui ont été invoquées.

M. Olivier Blanc, pour sa part, invite à prendre ce postulat en considération.

M. Jean-Pierre Buholzer demande qu'au moment du vote, il soit procédé à un vote à bulletins secrets et demande à 14 personnes de le soutenir en levant la main.

On passe donc au vote et M. le Président Salvatore Giannone déclare que le compte y est.

M. Michel Bongard désire revenir sur la transformation de cette motion en postulat. Il regrette que le Conseil ne donne pas un signe plus clair à la Municipalité, un signe politique affirmant l'intérêt que l'on porte au bâtiment de l'ancienne menuiserie Held. Avec un postulat, il y aura un rapport de la Municipalité et le risque c'est que la Commune n'achète pas cette parcelle particulièrement bien située.

Tandis qu'une motion serait une invite claire à la Municipalité pour faire le nécessaire afin que la Commune devienne propriétaire de cette parcelle.

Si dans la liste des affectations qu'il a suggérées, il manque formellement le mot culturel, il invite le groupe Montreux Libre à déposer une motion supplémentaire dans laquelle il intégrera des activités socioculturelles.

M. Pierre Rochat déclare que l'on ne peut pas laisser ces plaidoyers unilatéraux sans réaction et il tient à réagir notamment aux propos de M. Emmanuel Gétaz, pour lui dire qu'il a fait un magnifique plaidoyer, tout à fait intéressant mais quelque peu excessif, et qu'au-delà de son propos, pour sa part, M. Rochat en a un peu assez de se faire engueuler. Il faut éviter les discours obsessionnels, jusqu'au-boutistes, qui finalement n'ont plus rien à voir avec la démocratie.

Les problèmes immobiliers à Montreux dont parle M. Gétaz, en étant objectif M. Rochat en voit bien quelques-uns, mais il faut admettre aussi qu'il y a de très belles réalisations, des choses concrètes réalisées soit par la commune soit par des promoteurs privés, qui sont tout à fait acceptables et qui justement assurent cet équilibre public et privé du développement de la ville de Montreux et assurent aussi ces revenus si intéressants que M. Gétaz est si rapidement enclin à vouloir dépenser de façon tout à fait discutable.

M. Rochat trouve que par rapport aux villes citées comme exemples par M. Gétaz, à savoir Genève, Moudon, Vevey etc., que Montreux est exemplaire à bien des égards et M. Gétaz l'a reconnu lui-même, en citant le Marché couvert, l'Auditorium Stravinski. Il y a quantités d'autres choses que la commune a su faire en son temps, sans compter, avec un coût considérable, c'est le coût d'un environnement exceptionnel.

Cet environnement vert, cet environnement naturel qui est exceptionnel coûte beaucoup, mais en tant que Conseillers communaux responsables l'on ne peut pas se comporter comme une ville telle que Vevey qui a effectivement des friches industrielles, mais qui n'a pas de territoire communal à entretenir.

Le jour où sera présenté un programme équilibré, parce que lorsque il a été question de la solution de Baugy, où on arrivait dans le cadre du débat à un programme équilibré de développement, le jour où on arrive avec une solution de ce type là, en demandant de façon raisonnable, sans que l'on soit contraint d'acheter un terrain, mais avec un programme de développement économique de la ville qui soit raisonnable, que l'on sache où l'on va, avec du social, avec du culturel, avec de l'investissement, avec de l'économique, on pourra probablement, à ce moment-là, discuter et entrer en matière.

Cette vision harmonieuse d'un développement de la cité, sur lequel on devrait tomber d'accord, sera certainement beaucoup plus profitable et plus intéressante que les votes bloqués ou les solutions unilatérales qui sont proposées.

M. Rochat voit bien la démarche, chaque fois qu'il s'agit de bloquer un projet, comme par exemple Clarens, il faut que la commune achète. Ce n'est pas la solution. M. Rochat appelle la droite à rester fidèle à sa vision. Cette solution un peu simpliste du rachat de cette parcelle immobilière n'est pas la solution, ce n'est pas comme cela que l'on résout les affaires publiques.

M. Rochat invite donc à refuser ce postulat comme c'est prévu et à maintenir cette ligne, qui est une ligne cohérente et qui a permis le développement salutaire connu aujourd'hui et la situation financière extrêmement confortable dans laquelle se trouve aujourd'hui Montreux.

M. Jean-Marc Forclaz déclare qu'il faisait partie de la commission et il fait partie de ceux qui proposent de refuser le postulat de M. Jean-Pierre Buholzer.

M. Forclaz a bien écouté les propos de M. Gétaz, et trouve que sa diatribe pour un centre ou un pôle socioculturel est tout à fait fondé, et il peut partager ce point de vue.

Mais de là à enchaîner avec M. Bongard, et impérativement acheter la parcelle Held, c'est faire preuve en l'espace d'un mois, d'un espèce de spasme pour la parcelle Held, qui est en friche depuis 15 ans, et dont personne s'est beaucoup occupé jusqu'à maintenant. M. Forclaz regrette de devoir dire que ce n'est pas comme cela que l'on fait de la politique.

Cela dit, Montreux est une grande ville, un espace socioculturel pour les jeunes lui paraît être une solution intéressante, mais il ne s'agit pas tout d'un coup de paniquer, puis d'acheter à toute vitesse la parcelle Held.

Pour sa part, M. Forclaz réfléchit sur une solution du côté de Clarens, qui mérite aussi quelque chose et il est fort probable qu'il dépose un postulat ou une motion dans ce sens lors du prochain Conseil.

M. Patrick Haari désire répondre à ses collègues de droite. On peut être tout simplement de droite mais avoir une idée de vision. Il s'exprime en son nom propre et il trouve que ce soir l'exposé de M. Emmanuel Gétaz est tout simplement brillant. Brillant pour une politique de vision, une politique de long terme et brillant par le respect de la proportionnalité.

M. Haari pense, et il va peut-être faire plaisir à la droite, qu'en tant que propriétaire, avoir la propriété, acquérir la propriété, c'est maîtriser. Aujourd'hui, la parcelle sur laquelle se situe l'ancienne menuiserie Held c'est 4650m<sup>2</sup>. En imaginant un prix oscillant entre Fr 4'000'000.- et Fr. 4'500'000.-, M. Haari appuie M. Gétaz qui dit que l'on a un solide bras de levier, on payerait le m<sup>2</sup> environ entre Fr. 960.- et Fr.980.- le m<sup>2</sup>.

M. Haari demande pour les jeunes, pour une politique de vision, pour une politique de long terme, d'appuyer la motion transformée en postulat de M. Buholzer.

La parole n'est plus demandée.

M. Guillaume Wicht, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission est passée au vote, et c'est par 2 voix pour et 8 voix contre qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de ne pas prendre en considération la motion transformée en postulat de Monsieur Jean-Pierre Buholzer demandant « l'acquisition, par la Commune de Montreux, du bâtiment « ancienne menuiserie Held », en vue d'en faire un pôle d'activités socioculturelles fort, comprenant le NED ».

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

M. Yanick Hess demande à M. le Président Salvatore Giannone, pour éviter toute procédure pour irrégularité, et comme les conclusions disent de ne pas accepter, si on vote oui on n'accepte pas et si on vote non on accepte, alors que doit-on faire ?

M. le Président déclare qu'en votant oui on prend en considération le postulat et en votant non on refuse.

Pour M. Pierre-André Spahn c'est clair car on vote la prise en considération, donc en votant oui on l'accepte et en votant non on la refuse.

M. Jean-Marc Forclaz demande à M. le Président Salvatore si les bulletins raturés sont acceptés, car beaucoup de Conseillères et de Conseillers ont déjà voté à l'envers, en fonction de la complexité extrême d'une conclusion qui pourrait être rédigée de manière plus simple. Il ne faudrait pas qu'il y ait 80 bulletins blancs !

M. le Président déclare que les bulletins raturés sont acceptés, à la condition de pouvoir bien comprendre ce qui est écrit.

### RESULTAT DU VOTE AU SCRUTIN SECRET :

Bulletins délivrés	:	84
Bulletins rentrés	:	84
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	84

**La prise en considération de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer est refusée par 56 NON contre 28 OUI.**

### **7.3. relatif à l'adoption du PDL plan directeur localisé « Trait-Planches » du PPA Plan partiel d'affectation « Trait-Planches » et du rapport d'impact sur l'environnement (04/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. le Syndic Pierre Salvi prend la parole avant que la discussion soit ouverte, dans la mesure où ce point avait dû être retiré de l'ordre du jour lors de la précédente séance, conformément à l'article 22, car la commune n'était pas en possession d'une convention.

Il déclare qu'une convention a été reçue et que finalement elle a pu être acceptée, au niveau de la Municipalité, par voie de circulation lundi. Elle sera formellement approuvée vendredi avec quelques modifications de plume.

Il aimerait citer en substance les articles 2.1. et 2.2. :

2.1. MCR, sous-entendu le promoteur, s'engage envers la commune à ménager dans le périmètre du nouveau plan partiel d'affectation des logements subventionnés ou à loyers accessibles, d'une surface de 20% au moins des surfaces brutes de plancher de logement du plan partiel d'affectation.

2.2. Le financement des logements subventionnés ou à loyers accessibles sera déterminé entre MCR, donc le constructeur, et la commune, sur la base d'un plan financier. La mise à disposition de logements subventionnés ou à loyers accessibles fera l'objet d'un accord complémentaire qui en définira la forme juridique, fondé sur la loi sur le logement, son règlement d'application et le règlement sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.

Il s'agit là de dispositions cantonales qui seront évidemment prises en compte. M. le Syndic Pierre Salvi ajoute que M. le Président Salvatore Giannone a reçu ce qui n'est pas encore un document abouti, puisque pas signé formellement, mais accepté par la Municipalité.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Blanc déclare que cette convention devait être présentée, elle est lue en partie, et il aimerait savoir exactement ce qu'il faut entendre par loyers accessibles. Loyers subventionnés, logements subventionnés est un concept qui lui paraît clair, mais loyers accessibles, est-ce que ce terme a une signification précise, juridique, dans ce cas là. Si tel n'est pas le cas, il craint fort que la convention n'ait strictement aucun sens.

Il demande s'il est possible d'avoir ici une définition contraignante de ce qu'est un loyer accessible, ou plus précisément quelle est la base juridique qui définit ce qu'est un loyer accessible ?

Il remercie d'avance la Municipalité de sa réponse, car cela lui paraît une condition pour pouvoir délibérer ce soir.

M. le Syndic Pierre Salvi répond à M. Olivier Blanc que dans les deux dispositions qu'il a lues, il s'agit d'une convention qui fait 4 pages, il a précisé que cela faisait référence aux lois et règlements cantonaux. Donc la définition juridique se trouve dans la loi et celle-ci sera respectée puisque, de manière conventionnelle, cela est admis par l'autre partie. Il espère ainsi que M. Blanc sera rassuré.

M. Caleb Walther trouve que la réponse de M. le Syndic Pierre Salvi n'est pas satisfaisante. On a bien entendu qu'il y a un aspect réglementaire au niveau cantonal quant au terme de loyer accessible, mais on aimerait savoir ce que cela signifie. C'est important.

Promesse a été faite que dans ce projet il y aurait une part importante de loyers abordables, subventionnés, mais « accessibles » on ne voit pas ce que c'est. En fonction du sens que cela a, M. Walther pense que comme l'a dit M. Blanc, on peut considérer que cette convention a un sens ou n'en a pas.

M. le Syndic Pierre Salvi pense ne pas s'être exprimé de manière claire. Il faut bien comprendre ici que les loyers, respectivement les appartements qui seront mis à disposition, que l'on appelait autrefois subventionnés et c'est toute la confusion qui existe aujourd'hui parce que le terme n'existe plus en tant que tel, les mécanismes seront ceux que la loi fixe pour mettre à disposition des appartements à loyers abaissés au sens des dispositions légales et réglementaires.

Il rappelle deux choses, l'article 22 précise que : « Ce quota fera l'objet d'une convention ». Cette convention est aujourd'hui existante. Il profite ici de dire, car il ne s'exprimera peut-être pas sur ce thème tout à l'heure, qu'aujourd'hui il y a une lacune juridique, en ce sens que les mises à disposition d'appartements dans des constructions relève uniquement de la bonne volonté ou de l'acceptation du partenaire. Aucune obligation légale n'existe en la matière.

M. le Syndic Pierre Salvi pense que si véritablement l'on souhaitait avoir l'exigence qui est formulée et qu'il partage, il faudrait modifier les bases législatives, faute de quoi cela ne serait pas possible. Et il tient à remercier les partenaires qui investissent et qui acceptent que leur projet se trouve complété par de telles exigences, ceci pour le bien de la population.

M. Olivier Blanc est très mal à l'aise, mais lui demander de voter un règlement, dans lequel on fait part d'une convention, qu'il n'a pas eu l'occasion de lire, dont il ne comprend pas les termes, dont il ne voit pas très bien le contenu, il trouve cela trop léger.

Il demande donc d'ajourner la discussion de telle manière à pouvoir se prononcer en connaissance de cause, et que la commission, s'il elle le désire, reprenne ses travaux.

M. Blanc demande de mettre aux voix l'ajournement, et sauf erreur de sa part, il suffit pour cela qu'un tiers des Conseillers le demandent. Il demande de ne pas s'embarquer ce soir dans une discussion dont on ne comprend pas les tenants et les aboutissants et de ne pas prendre une décision avec autant de légèreté.

M. Christian Bécherraz a déjà insisté pour avoir cette convention, donc il appuie entièrement M. Olivier Blanc qui demande l'ajournement, afin de prendre connaissance d'une manière complète de cette convention. Il est facile de jouer sur les mots, quant à M. Bécherraz il préfère la lire et bien l'analyser.

M. Nicolas Gudet ne comprend pas cette défiance et cette méfiance vis-à-vis de la Municipalité. Il a déjà été voté des cautionnements, des préavis, également dans le cadre du plan de quartier du parking de la Paix, où il y avait ce type de convention. Les règles de subventionnement sont relativement claires.

Bien que n'étant pas du côté de la majorité de la Municipalité, M. Gudet fait confiance à la Municipalité pour mettre sous toit cette convention et pense qu'on peut l'accepter puisqu'il y a un accord de principe. On ne peut pas contrôler chaque virgule de cette convention. Le principe de l'abaissement des loyers est admis et il y a des règles claires au niveau cantonal et communal.

M. Gudet invite donc à refuser cet ajournement. C'est un plan partiel d'affectation qui est de qualité. On en discute depuis pas mal de temps. Il a déjà été ajourné une fois. Maintenant il faut aller de l'avant et faire confiance à la Municipalité.

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait dire que l'ajournement comporte à l'évidence des risques, dans la mesure où il n'y a pas d'obligation, comme il l'a dit tout à l'heure au sens légal, que l'on puisse exprimer vis-à-vis d'un promoteur, et on peut ne pas exclure que le temps passé puisse, quelque part, l'amener à vouloir, si tel était sa volonté tout simplement, reconsidérer sa position.

Mais plus important, il aimerait souligner qu'à l'article 22 il est fait état de la nécessité d'avoir une convention. Cette convention on l'a. Et, point suivant, dans les conclusions du préavis, conformément aux prérogatives respectives, qui sont celles, au sens de la loi, que le Conseil communal va voter au point 7 : « de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention..... ». C'est donc bien une compétence d'Exécutif.

Ici M. le Syndic Pierre Salvi portait à la connaissance du Conseil communal que la convention existait et qu'elle reprenait les éléments qui permettaient la concrétisation de ce programme de logements à loyers abaissés.

Par voie de conséquence, il invite à ne pas soutenir l'ajournement et à voter les conclusions de ce préavis.

M. Michel Bongard déclare qu'il y a un problème avec l'article 22 du règlement qui disait : « Un quota de logements subventionnés sera déterminé d'entente avec la Municipalité. Il fera l'objet d'une convention avant le dépôt du projet auprès du Conseil communal..... ». Les travaux ont commencé en mars 2009.

M. le Président, pour revenir sur les propos de M. Blanc, rappelle que l'article 126 du règlement du Conseil communal, sous la rubrique « Ajournement » dit : « Si la Municipalité ou le tiers des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit; dans le cas de l'art. 80, al.2, la décision est toutefois prise à la majorité. La discussion peut néanmoins être continuée.

M. le Président passe au vote à main levée sur l'ajournement.

**L'ajournement est soutenu par 34 Conseillères et Conseillers.**

Ce point sera donc traité lors de la prochaine séance.

M. le Président Salvatore Giannone remercie M. le Secrétaire Municipal Charles Riolo d'avoir attiré son attention sur l'article 126, al.1. qui vient d'être lu.



Vu qu'il y a déjà eu un ajournement par rapport à ce préavis, l'al. 2 dit : « A la séance suivante, la discussion est reprise, le renvoi de la votation ne pouvant avoir lieu deux fois sur le même objet que par une décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents, et non pas d'un tiers.

Donc la discussion continue.

M. Olivier Blanc s'excuse, mais c'est un premier ajournement. Lors de la précédente séance la Municipalité a retiré l'objet de l'ordre du jour. N'étant pas à l'ordre du jour il n'y avait pas d'ajournement. On est bien dans le cas d'un premier ajournement et c'est donc bien le vote du tiers des membres qui s'applique.

L'interprétation est très discutable. L'interprétation normale c'est que la première fois c'est la Municipalité qui a demandé de changer l'ordre du jour. A ce moment-là l'objet n'était pas porté à l'ordre du jour, n'étant pas porté à l'ordre du jour il n'a pas été ajourné. Donc l'ajournement est parfaitement valable.

M. le Président remercie M. Blanc pour la justesse de ses propos, et le point 7.3. sera donc traité lors de la prochaine séance.

#### **7.4. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2008 (06/2009) (rapp. : M. Peter Bon)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Peter Bon déclare que tous ont pu constater que le volume du rapport de la Cogest de cette année a doublé, comparé aux années précédentes. Ce n'est parce que la Cogest a mieux travaillé cette année ou a voulu faire du zèle, mais c'est tout simplement parce que la Municipalité a remis son rapport sur la gestion 2008 déjà dans le courant du mois de mars.

Ceci a permis une lecture de ce rapport en détail et de préparer une série de questions auxquelles la Municipalité a répondu suffisamment tôt pour que l'on puisse étudier les réponses et demander des informations complémentaires.

Tout un chapitre dans le rapport est donc consacré à l'analyse du rapport de la Municipalité. La Cogest remercie la Municipalité pour cet effort et se réjouit de pouvoir entreprendre le même exercice l'année prochaine.

Un deuxième point encore, la Cogest se rend bien compte que souvent elle ne donne pas suite aux demandes émanant du Conseil sur des sujets se rapportant à la gestion de la commune. Elle le regrette et afin d'y remédier, il est proposé que dans le futur les Conseillères et les Conseillers souhaitant soumettre un sujet à l'examen de la Cogest, de remettre leur demande sous forme écrite, soit au Président de la commission de gestion ou au commissaire de leur parti respectif. Ainsi le suivi des demandes sera mieux assuré.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Au sujet de l'observation No 1, M. Peter Bon précise que la Commission de gestion n'a pas de commentaire, elle prend acte de la réponse.

La discussion est ouverte sur l'observation No 1.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**La réponse est acceptée.**

**Vœu No. 1 :**

**La Commission de gestion souhaite pouvoir traiter les sujets choisis directement avec les services ou personnes concernés et non pas par l'intermédiaire de l'Administration générale. Cependant, la Cogest s'engage volontiers à tenir l'Administration générale informée sur toutes les démarches entreprises, si tel était son souhait.**

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess, afin que les Conseillères et les Conseillers puissent se prononcer sur cette réponse, demande le vote. La réponse de la Municipalité est refusée et on voudrait, comme indiqué dans le texte, avoir à faire directement avec les services et recevoir leurs réponses tout en les communiquant au Secrétaire Municipal et à la Municipalité. Il est donc demandé de refuser cette réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 1 est refusée.**

**Vœu No 2 :**

**La Commission de gestion souhaite que la Municipalité sécurise les archives communales situées dans les locaux de la Poste de Montreux selon les normes en vigueur.**

Pour le vœu No 2, M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

**La réponse de la Municipalité au vœu No 2 est acceptée.**

### **Vœu No 3 :**

**La Commission de gestion demande que la Municipalité présente une explication circonstanciée sur la non réalisation du revenu locatif promis dès l'achat du bâtiment « ex-Ducret »**

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler souligne que la Commission de gestion n'accepte pas la réponse de la Municipalité à son vœu No 3. Elle a la très fâcheuse impression d'être en présence d'une véritable langue de bois municipale.

Pour mémoire, M. Winkler rappelle que dans le préavis 29/2007 relatif à l'achat de ces bâtiments Ducret, il n'est fait aucune mention que l'acte de vente prévoyait la résiliation des baux. Au contraire, et il cite textuellement un paragraphe du préavis : « Il est utile de souligner le revenu de l'état locatif actuel qui peut être récapitulé de la manière suivante, «M. Winkler passe les détails des chiffres», revenu locatif total Fr. 250'480.-».

Toujours pour mémoire, il cite encore un paragraphe du rapport de la commission chargée d'examiner cet objet, paragraphe qui concerne ce point des locations : « Les contrats de location seront dénoncés, et si la Municipalité est autorisée à effectuer cet achat, de nouveaux contrats seront conclus par la régie désignée par la Municipalité et qui appliquera les règles du marché ».

Lors de ses investigations de contrôle pour ce préavis 29/2007, la Commission de gestion a fini par découvrir, et cela a été confirmé par le service concerné, que les baux ont été résiliés par l'ancien propriétaire sur demande de la Municipalité, sans aucune proposition de nouveau bail.

Le doute s'est donc installé. Y-a-t-il eu mensonge envers le Conseil communal, y-a-t-il eu une mauvaise communication entre le service et la Municipalité ? La Cogest a donc demandé par l'intermédiaire de ce vœu une explication circonstanciée, sous-entendu claire et objective. Ce qu'elle n'a pas obtenu.

Au contraire cette réponse appuie les soupçons apparus au sein de la Cogest, d'autant plus que la discussion orale qui a eu lieu avec M. le Syndic Pierre Salvi, ne correspond plus à ce qui est écrit.

M. Winkler ajoute encore que le document chiffré concernant cette affaire et qui a été demandé en complément par la commission, comprend des erreurs et des lacunes grossières.

La Commission de gestion maintient donc son vœu et souhaite ardemment une réponse claire, objective et honnête, M. Winkler ose le dire, quant à la différence entre ce qui a été promis dans le préavis et l'état actuel des choses, respectivement à fin 2008.

M. Winkler propose donc de suivre la Commission de gestion et de refuser cette réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

M. le Président passe au vote.

**La réponse de la Municipalité est refusée à une large majorité.**

**Vœu No 4 :**

**La Commission de gestion demande que chaque objet d'un préavis d'entretien du patrimoine soit automatiquement suivi d'un rapport d'exécution distinct.**

M. Bon déclare que la Cogest accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 4 est acceptée.**

**Vœu No 5 :**

**La Commission de gestion demande que chaque service soit responsable de l'impression et de la transmission des documents qu'il souhaite soumettre à la Commission.**

M. Bon déclare que la Cogest refuse la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz déclare que la commission ne peut accepter la réponse. En effet, ce vœu est formulé aujourd'hui, justement par ce que l'on n'est nullement satisfait de la qualité des documents reçus par la Municipalité, tant par rapport à leur contenu qu'à leur forme.

Cela affermit la conviction que l'on serait mieux servi en obtenant les documents directement par les services et non pas par l'intermédiaire de la Municipalité.

M. Jean-Marc Forclaz souligne que M. Christian Bécherraz vient d'exprimer très clairement ce qu'il pense lui-même. Il rajoute simplement qu'il invite la Commission de gestion à se pencher l'année prochaine, sur les relations entre les différents services et l'Administration générale.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 5 est refusée à une large majorité.**

**Vœu No 6 :**

**La Commission de gestion demande de disposer d'un double contrôle, le suivi financier des préavis doit se faire également dans le cadre du Service des finances, puisqu'il est au service des autres dicastères.**

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Bon précise que la réponse ne convainc les commissaires qu'à moitié car elle n'est pas assortie d'un délai précis. La commission attend, dans un premier temps, le préavis annoncé pour le 2 septembre et décidera, après étude de celui-ci, de la démarche à suivre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 6 est acceptée.**

**Vœu No 7 :**

**La Commission de gestion demande que dans chaque service un employé autre que le chef de service soit formé au programme GEFI afin de gérer les « engagés » dans le cadre des préavis et tout particulièrement des préavis de rattrapage.**

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse par 5 OUI et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Bon ajoute que la commission s'est livrée aux mêmes considérations que sur le vœu précédent. En outre elle est plutôt surprise par l'idée d'externaliser cette prestation, estimant qu'il devrait être possible pour les services de traiter ce type de prestation eux-mêmes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 7 est acceptée.**

**Vœu No 8 :**

**La Commission de gestion souhaite pouvoir disposer chaque année dans les comptes, d'une liste des placements : actions, obligations, etc. (tout au moins de ceux qui sont cotés), avec un comparatif de l'année précédente.**

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 8 est acceptée.**

**Vœu No 9 :**

**La Commission de gestion souhaite trouver chaque année, pour chaque préavis en cours un tableau récapitulatif. Ce tableau devrait contenir : le numéro du compte, le numéro du préavis, le montant du crédit accordé, la durée de l'amortissement, les dépenses cumulées, les amortissements réalisés, le solde à amortir et les subventions obtenues.**

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse municipale par 6 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Bon précise que la commission contrôlera, une fois en possession du document, son contenu. Le problème des délais se posera cependant pour la Cogest, étant donné qu'elle devra disposer du dit document déjà bien avant la publication de la brochure des comptes puisqu'il sera l'outil qui permettra d'obtenir une vue d'ensemble des préavis à contrôler.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité au vœu No 9 est acceptée.**

**Vœu No 10 :**

**La Commission de gestion demande à la Municipalité d'énoncer uniquement ce qui s'est fait durant l'année en cours dans son document « Communication sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens », et ne pas faire un copier-coller du texte de l'année précédente.**

M. Bon déclare que la commission accepte la réponse de la Municipalité par 6 OUI et 2 abstentions.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**La réponse de la Municipalité est acceptée.**

M. Peter Bon, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

**CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 06/2009 de la Municipalité du 13 mars 2009 sur la gestion de la Commune pour l'année 2008,

Oui le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Décide

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2008.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.**

M. le Syndic Pierre Salvi tient à remercier M. le Président de la Commission de gestion ainsi que ses membres pour leurs nombreuses sollicitations et pour la qualité des relations entretenues pendant l'examen de l'exercice écoulé, il tenait à le souligner.

### **7.5. de la commission intercommunale de gestion chargée de l'examen de la gestion et des comptes de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman CIEHL pour l'exercice 2008 (07/2009) (rapp. : M. Denis Golaz)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

### CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la C.I.E.H.L. vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2009 du 13 mars 2009 sur les comptes 2008 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL),

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

d'adopter les comptes et la gestion 2008 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**7.6. relatif à la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA » et à l'adoption des statuts y relatifs et l'adhésion à la nouvelle association (08/2009) (rapp. : M. Pierre Rochat)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Pierre Rochat, Président-rapporteur de la commission, recommande d'accepter ces conclusions, comme la commission l'a fait.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Pierre Rochat, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

## CONCLUSIONS

La commission unanime vous recommande d'accepter telles quelles les conclusions de ce préavis, soit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 08/2009 de la Municipalité

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

1. d'accepter la création d'une association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois sous la dénomination « ASANTE SANA » ;
2. d'adopter les statuts tels que proposés ;
3. d'adhérer à la nouvelle association ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport à cette affaire.



M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**7.7. relatif aux comptes communaux 2008 (12/2009) (rapp. : M. Grégoire Furrer)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Grégoire Furrer, Président de la Commission des finances, porte à la connaissance du Conseil communal qu'il a reçu un courrier émanant de la Commission des finances de St-Légier-La Chiésaz, et également du Président de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis des VMCV.

M. Furrer demande de l'annexer au procès-verbal, puisque visiblement il devait être adressé au Président du Conseil communal de Montreux.

M. le Président déclare qu'il sera mis en annexe au procès-verbal de la prochaine séance.

M. Furrer ajoute également, au nom de la commission, que si l'on se souvient lors du vote du budget, la commission avait rencontré quelques difficultés au niveau de la transmission de l'information avec la Municipalité, et il tient à dire que dans le cas de l'étude des comptes tout s'est formidablement bien passé et les commissaires étaient très heureux des échanges et du travail qui a été fourni entre la commission et la Municipalité. Il tenait à le souligner, car lorsque cela ne va pas on le dit, alors quand cela va bien il faut le dire aussi.

La discussion générale est ouverte.

M. Alexandre Staeger pense que ce courrier devrait être transmis à la commission qui va d'étudier le préavis des VMCV, parce s'il est mis au procès-verbal ce sera trop tard.

M. Olivier Mark ne sait pas comment va se dérouler la discussion, il désire faire une remarque par rapport au fonds conjoncturel, qui figure dans le rapport.

M. le Président Salvatore Giannone répond qu'il pensait d'abord ouvrir la discussion générale et ensuite passer aux amendements.

M. Olivier Mark est d'accord d'intervenir plus tard.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe aux amendements.

M. Grégoire Furrer précise qu'il n'y a qu'un seul amendement, puis qu'il est le seul amendement qui a été accepté par la Commission des finances. C'est un amendement qui porte plus sur le libellé, sur le texte du préavis que sur des chiffres, puisqu'en fait cet amendement demande à ce que la provision qui a été faite pour les transports publics soit intitulée ainsi : « La Municipalité propose de créer ce nouveau fonds qui permettrait d'amortir les investissements dans le domaine des transports publics ».

M. Furrer explique que dans le corps du préavis, il y a tout un descriptif des utilisations possibles de cette provision et il est notamment fait mention de la possible recapitalisation de la caisse de pension ASCOOP.

La Commission des finances ne souhaitait pas que cette recapitalisation soit délibérément libellée ainsi, parce qu'elle ne voulait pas donner l'impression qu'il était déjà acté par la Commission des finances que l'augmentation de capital servirait à recapitaliser cette caisse de pensions.

La Commission des finances était d'accord de dire de provisionner sur les bons résultats de l'année dernière une certaine somme d'argent pour les transports publics et ensuite ce que l'on fera de cet argent fera l'objet d'un préavis ou de plusieurs préavis. Notamment il y en a un qui est dans l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La Commission des finances, en aucun cas, ne voulait donner l'impression qu'elle avait déjà accepté les utilisations futures de ces fonds comme c'est inscrit dans le préavis. Cet amendement a été accepté par 10 voix et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini abonde dans le sens de M. Grégoire Furrer. Si il y a un fonds pour les transports publics, l'objectif c'est pour de l'investissement, voire pour du développement des transports publics, et non pas pour couvrir des déficits ou renflouer des caisses de pensions.

Là, la Commission des finances souhaitait être claire, on a un préavis dont on parlera dans quelques minutes.

M. Manzini abonde aussi dans le sens de M. Staeger, le document qui a été transmis par la commune de St-Légier doit figurer dans les documents qui seront reçus par les participants à cette commission.

La discussion continue.

M. Olivier Mark vient avec un autre amendement, et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La création d'un fonds conjoncturel ne me semble pas opportune, et j'aimerais aujourd'hui vous soumettre quelques réflexions à ce sujet en toute neutralité.

Pour mener une politique anticyclique rapide et ciblée, notre Commune pourrait tout simplement agir lors de l'établissement du budget courant. C'est le procédé le plus approprié pour soutenir des manifestations culturelles ou des événements en relation avec le tourisme. Je suis certain que nous serions alors nombreux à soutenir une telle stratégie.

Un fonds conjoncturel, par contre, vise à réaliser des projets qui ont un caractère différent. Il s'agit principalement de préserver l'emploi. De tels projets n'ont rien de ponctuel et d'éphémère. Pour les réaliser, on fera appel à des entreprises, qui vont donner du travail à des employés sur une certaine durée pour réaliser le travail.

Fort malheureusement, il se trouve que bien des entreprises ont d'autres priorités dans les rapports qu'elles entretiennent avec le secteur public. Au niveau national, notamment, elles ne demandent **pas** le déploiement de tels fonds conjoncturels.

Mais pourquoi diable les principaux bénéficiaires potentiels ne souhaitent pas à priori obtenir un tel avantage, me direz-vous ?

Les PME qui génèrent de l'emploi à long terme privilégient toujours la régularité des commandes de la part du secteur public à des affaires ponctuelles et irrégulières. Elles souhaitent par ailleurs que les prix retenus lors des adjudications soient honnêtes et leur permettent de couvrir leur frais. Elles apprécient d'être payées rapidement lorsque le travail est commencé, ce qui n'est pas toujours le cas dans le secteur public. Lorsque cela va mal, les entreprises doivent bien entendu aussi limiter leurs dépenses, et préféreraient payer moins d'impôts, plutôt que de recevoir des commandes en période inopportune en contrepartie. Car la synchronisation est souvent difficile. Le pire serait d'embaucher pour réaliser un projet imprévu puis de licencier par la suite. Ce scénario n'est pas exagéré, vous en conviendrez.

Oui, un tel fonds conjoncturel cumule vraiment les problèmes. Il risque de n'être plus en phase avec les intentions initiales, si la conjoncture s'inversait plus rapidement que prévu. Ce n'est pas exclu. Savez-vous à ce sujet que des dizaines de projets de remise à niveau du patrimoine communal déjà votés sont en file d'attente pour leur réalisation, comme des avions attendent leur tour pour décoller devant la piste aux heures de pointe ?

Certes, en fonction de projets choisis, certaines entreprises de certains secteurs bénéficieraient de commandes. Et les autres ? Ne vont-elles pas aussi vouloir recevoir leur part ? Voyez par exemple ce qui s'est passé lorsque certains Etats ont « sauvé » les fabricants de voiture. Le lendemain, ce sont les distributeurs qui sont arrivés. Puis les fabricants de machine de chantier...Ce côté arbitraire pourrait choquer les salariés d'entreprises qui ne bénéficieraient d'aucune aide, croyez-moi !

Enfin, le dernier point est à mon avis le plus important. Un projet devrait être lancé par conviction, **par besoin**, parce que c'est le fruit d'une politique claire et suivie. Parce qu'on s'est fixé un objectif générateur d'emploi. Etiqueter 10 millions « fonds conjoncturel », nous obligerait d'une certaine manière à investir à un **certain moment**, plutôt que pour un **certain but**.

Si certains d'entre vous voient dans ce discours les traces d'un libéralisme débridé, c'est que je me suis mal exprimé. Cet argumentaire vise à vous convaincre que l'idée à priori séductrice de créer un fonds conjoncturel de Fr. 10'000'000.- n'est pas judicieuse.

Je propose par conséquent l'adoption de l'amendement suivant, qui avait déjà été déposé en commission lors de l'examen du préavis, soit :

**Extourner le montant de Fr. 10'000'000.- attribué au « Fonds conjoncturel » au « Fonds pour projets futurs ».**

Cela nous apporterait plus de flexibilité pour créer des projets vraiment efficaces en vue de soutenir l'économie montreuusienne à long terme, afin de générer de la valeur au fil du temps, et non de manière ponctuelle.

Merci de votre attention ».

M. Pierre-André Spahn déclare d'abord ses intérêts comme Président de la SICOM, il représente donc un petit peu les intérêts des commerçants. Ces derniers ont proposé plusieurs solutions à la Municipalité pour utiliser ce fonds conjoncturel. Il semblerait que ces solutions proposées ne sont pas des solutions d'investissement qui permettraient d'utiliser ce fonds, mais des solutions de dépenses assez rapides. Donc M. Spahn soutient cet amendement par rapport au fonds conjoncturel, d'ailleurs c'est lui-même qui l'a déposé en commission pour annuler ce fonds et le virer dans l'autre.

Effectivement les projets présentés en commission donnent l'impression que l'on a ressorti des vieux préavis, comme le plan « Lumière », dont il ne comprend pas qu'il n'a pas encore été mis en vigueur en ce qui concerne l'éclairage de la commune, et à son avis ce préavis n'est pas un préavis fait pour un investissement futur.

M Spahn invite donc à soutenir l'amendement proposé par M. Mark.

M. le Président passe au vote de l'amendement de M. Mark.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 40 oui, 37 non et 8 abstentions.**

M. Michel Zulauf, avant de se prononcer sur les conclusions du rapport de la commission des finances tel qu'amendé, aimerait juste obtenir un renseignement au sujet de l'énoncé de l'amendement que M. le Président de la commission a présenté et qui figure à la page 3 du rapport.

Peut-on dans un rapport de commission voter un amendement commençant par : « La Municipalité propose de créer ce nouveau fonds.... » ? N'est-ce pas à la Commission des finances de devenir le porte-parole de cet amendement ?

M. Furrer prend note de cette demande. En commission il en a été débattu et cela a été noté ainsi. L'ensemble des commissaires ont accepté cette manière de faire donc M. Furrer est mal pris pour revenir en arrière.

M. le Président est d'avis qu'il faut garder cet amendement comme il a été déposé. Si quelqu'un veut le modifier il faut qu'il dépose un sous-amendement.

Il semble à M. Furrer que l'amendement est clair, c'est une question de forme.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote de l'amendement de la commission.

**Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement de la commission à une large majorité.**

M. Furrer demande à M. le Président s'il ne souhaite pas procéder chapitre par chapitre. Personnellement cela lui va très bien de voter les conclusions, mais il ne veut pas qu'après quelqu'un se lève et demande de revenir en arrière.

M. le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord de voter les conclusions veillent bien lever la main. Le Conseil communal de Montreux accepte cette manière de procéder.

M. Grégoire Furrer, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**Vu** le préavis No 12/2009 de la Municipalité du 24 avril 2009 sur les comptes communaux 2008

**Ouï** le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cette affaire a été portée à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

1. d'approuver les comptes communaux 2008 tels qu'amendés.
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à une large majorité.**

M. le Municipal Alain Feissli déclare que la Municipalité prend acte avec satisfaction des décisions prises, mais tient surtout à remercier la Commission des Finances et son Président pour l'excellent état d'esprit dans lequel le travail s'est effectué, avec un partenariat de qualité et de confiance.

**7.8. relatif aux comptes 2008 du Fonds culturel Riviera (13/2009) (rapp. : M. Yves Cornaro).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz trouve important de rappeler à quel point ce fonds intercommunal pour la culture est un exemple, et à quel point on peut en être à la fois heureux mais aussi fier.

De nombreuses régions essaient de mettre en place ce type de fonds et souvent doivent faire face à des obstacles que dans la région on a su dépasser, notamment des éléments parfois d'égoïsme communal. Et il faut rappeler à quel point ce fonds est utile dans sa forme, notamment parce qu'il assure une grande stabilité au financement des activités culturelles de la région.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Cornaro, membre de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion accepte le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2008 du Fonds culturel Riviera et recommande aux membres des Conseils communaux d'en faire de même.

En conclusion, nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Vu le préavis No 13/2009 sur les comptes 2008 du Fonds culturel Riviera,

Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

d'adopter les comptes 2008 du Fonds culturel Riviera.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

### **8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :**

- 8.1. sur la participation de la Commune de Montreux à l'augmentation du capital-actions de VMCV SA (14/2009) (date de la séance de commission intercommunale Montreux – La Tour-de-Peilz – Vevey : mercredi 8 juillet 2009 à 19 h. 00 / date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 13 juillet 2009 à 19 h. 00)**

La discussion est ouverte.

M. Anthony Huys donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs de la Municipalité, Chers collègues,

L'année passée, j'avais la Présidence de la commission concernant le préavis 10/2008 sur la transaction entre les communes, la SEVM et la SRE Holding.

Je ne peux qu'exprimer étonnement, déception, voire même une forme de colère !!!!

Lors de la 1<sup>ère</sup> séance à la Tour-de-Peilz avec les autres commissions des communes concernées, j'ai exprimé mon scepticisme, et je crois qu'il en a été de même pour mes collègues présents, qui pourront le confirmer.

- Comment peut-on liquider, vendre, échanger une société comme le VMCV en si peu de temps ? Sans laisser un moment de réflexion, d'étude !
- Comment peut-on brader des millions sans aucune analyse financière détaillée et réelle sur document ?
- Où est le contrat ?
- Seul compte d'exploitation = 2007, sans comparatif avec d'autres années, sans même un bilan intermédiaire pour 2008 !
- Plus l'annonce si tardive sur la situation financière de la caisse ASCOOP !

Je dois dire qu'entre-temps j'ai changé d'avis, car il y a eu tellement de motions, de postulats, de propositions. Par exemple comment rendre les transports publics plus attractifs. Est-ce sous forme de gratuité, d'abonnements, de crédit, etc.. ?

C'est le moment où je me suis dit que l'on pouvait réaliser certain rêve. Le VMCV serait mieux en main des communes.

Je maintiens toujours ma position, mais je n'accepte pas la manière dont cela s'est déroulé !

Oui M. Delaporte vous nous avez remis tous les documents, cela nous a réconfortés et a apporté un peu plus de clarté.

Oui M. Feissli nous avons eu un entretien téléphonique où vous nous avez donné plus de détails concernant la caisse de pensions ASCOOP.

**Conclusion : « Il ne faut pas se faire trop de soucis. La situation n'est pas mirobolante, mais il ne faut pas dramatiser non plus ».** Ce sont vos dires et ceux de M. Cardis, personne qui a été mandatée, par la Romande Energie, pour se « débarrasser », je m'excuse du terme, de VMCV.

Pourtant la faiblesse de la place financière était déjà en cours, et elle allait encore continuer de se dégrader.

- Il y avait une promesse d'un écrit sur la prise de position garantissant la régularisation de la caisse ASCOOP. Jamais rien reçu !
- Pourquoi les Municipalités des communes concernées n'ont pas préparé un plan au cas où la situation viendrait à se dégrader ?
- Pourquoi a-t-on été informé si tardivement de la situation lors du dernier Conseil ?

Il faut reconnaître que M. Cardis a très bien fait son travail. Il a été mandaté par la Romande énergie pour se « débarrasser » de cette société. Sacré bon vendeur !! Il a sorti une épine du pied de la Romande Energie !

J'ai l'impression que nous avons été blousés, vous la Municipalité, nous le Conseil communal !

Je n'ai pas besoin de mentionner mes origines, tous savent d'où je viens. Même en Flamand, l'expression « Jamais deux sans trois » existe !!!!

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Acte I : Les abattoirs

Acte II : La Compostière

Acte III : La caisse de pensions des VMCV

A quand l'épilogue ?

Quand des préavis aux montants conséquents, voire même très conséquents de rattrapage vont-ils cesser de nous être soumis ?

Faisant partie de la commission qui a travaillé sur le préavis VMCV en 2008, je me souviens très bien que tous les commissaires présents avaient à cœur qu'aucun problème sous-jacent n'apparaisse « par un hasard malheureux » dans un avenir à moyen terme, le spectre des abattoirs et de la Compostière étant présent à nos esprits d'alors.

Ce vœu, ce souhait, cette condition pour un vote favorable étaient d'autant plus importants qu'une correspondance émanant du personnel des VMCV tentait d'attirer l'attention des différentes commissions du district sur cette question.

Les yeux dans les yeux le Municipal montreusien en charge de ce dossier à l'époque avait très clairement répondu par la négative à cette interrogation, assurant que la situation était saine. En pleine confiance nous avons donc engagé nos votes dans un sens favorable et vous avons enjoins de faire de même.



Moins d'un an plus tard nous voilà avec le présent préavis... Malaise, Mesdames, Messieurs, malaise... voilà ce que m'inspire ce préavis. Car rédiger un préavis prend du temps. Le vote date de juin de l'année dernière, est-ce à dire que la rédaction du présent préavis date du jour suivant ?

Dès lors, de deux choses l'une :

- ou bien la situation de la caisse de pensions des VMCV s'est dégradée à une vitesse franchissant le mur du son et ce à cause d'une gestion calamiteuse à court terme. Et dans ce cas, il s'agira de définir les responsabilités et de prendre les décisions qui s'imposent en termes de management notamment.
- ou bien la situation de la caisse de pensions était déjà très gravement endommagée et, il faut le dire, nous avons été floués.

Je regrette de devoir constater, à la lecture des chiffres proposés dans le présent préavis, qu'il semble que la 2<sup>ème</sup> possibilité soit la bonne.

Si tel devait être le cas, j'attends que des éclaircissements soient donnés, que les responsables soient désignés, que la validité du vote de l'année dernière soit, ou non, constatée.

Notre travail est basé sur la confiance des informations données. Si cette confiance devait à nouveau être rompue, il faudrait alors sérieusement se poser la question de la nécessité de l'existence de notre Assemblée.

Je vous remercie ».

M. Daniel Manzini tient au préalable à remercier Mme Karine Chevallier pour ses propos.

Le mois passé M. Manzini était intervenu, c'est vrai qu'il était le seul à avoir le sentiment d'avoir été floué, que l'on avait été induit en erreur. Il avait peut-être le sentiment d'avoir mal compris. Mais il pense que c'est bien que tous les commissaires présents à ces séances aient pu ce soir s'exprimer pour dire vraiment leur sentiment d'avoir été induits en erreur.

Il y a une année il avait évoqué le problème de cette proposition entre le pot de fer et le pot de terre. Pour lui le pot de fer c'était la Romande Energie. Il est convaincu comme Mme Chevallier ce soir, qu'à l'heure actuelle on est dans un sentiment où on nous a induits en erreur.

C'est-à-dire que ces gens de la Romande Energie savaient au moment de la transaction que des dispositions légales étaient déjà en route pour que cette caisse de pensions soit recapitalisée à 100%. Et donc, que naturellement, quelqu'un d'autre paie à leur place. C'est assez facile à comprendre, néanmoins M. Manzini trouve très dommage qu'aujourd'hui on soit effectivement dans une situation où on doit passer à la caisse.

Pour M. Manzini ce sentiment est devenu une certitude. Il se réjouit de participer à la commission pour apprendre peut-être encore d'autres informations. Mais il croit qu'aujourd'hui on a besoin de transparence.

Il souligne à l'intention des Municipaux, qu'aujourd'hui ils ont en face d'eux des miliciens politiciens. Des miliciens, cela veut dire que l'on n'a pas autant de temps peut-être que la Municipalité pour faire cette analyse critique, lorsque l'on a un préavis très complexe et qui monte sur des hauteurs de Fr. 15'000'000.- ou Fr. 40'000'000.- pour l'ensemble des communes.

Donc M. Manzini souhaiterait avoir un avis extérieur d'expert, voir pourquoi pas que la commission des comptes se penche sur cette transaction. Il y a une année, on s'était posé la question, pourquoi une convention qui liait deux parties jusqu'en 2028 du jour au lendemain passait en 2017 ? Tous les calculs ont été effectués sur 2017 et pas 2028.

Alors félicitations aux gens de la Romande Energie, ils avaient « une patate chaude » ils ont réussi à la balancer aux communes. C'est bien joué de leur part et M. Manzini pense que l'on peut les féliciter, néanmoins on se retrouve de l'autre côté de la barrière. M. Manzini croit que l'on peut féliciter M. Urech qui est le Directeur de Romande Energie et qui est aujourd'hui le Président du Conseil d'administration des VMCV. Cherchez l'erreur !

Il attend de cette commission qu'elle accepte de prendre du temps, parce que ces délais qui sont mis sur le préavis font croire que M. Manzini et Mme Chevallier vont mettre en faillite les VMCV : « C'est dramatique, attention, on ne peut pas faire ça à ces employés ! »

Non, M. Manzini soutiendra toujours le personnel des VMCV ainsi que les transports publics, par contre il croit que l'on peut peut-être envisager que ce soit à la Romande Energie de recapitaliser, même si la loi dit que cela n'est peut-être pas possible.

On peut peut-être casser la décision qui a été prise il y a une année en arrière, aller devant le juge mais pas celui des faillites, celui de la conciliation, et peut-être obliger ces gens de la Romande Energie à prendre leur responsabilité.

Pour terminer, M. Daniel Manzini désire reprendre une phrase de M. le Municipal Jacques Delaporte dans le dernier PV : « Maintenant, selon toute vraisemblance il faut remettre un petit quelque chose, mais si on avait dû le remettre l'année dernière c'est tout ce que l'on aurait touché en moins dans la transaction de l'an dernier ». Ce raisonnement gêne M. Manzini, car un petit quelque chose risque de se monter à Fr. 3'000'000.- pour les communes, pour une première tranche. On voit bien qu'il y a Fr. 12'000'000.- au bout du compte.

Si l'année passée on avait dit qu'elle était vraiment pourrie cette caisse de pensions, on n'aurait peut-être pas accepté la transaction. Ce n'est pas après coup qu'on le dit.

Il tient encore à dire que les marchés boursiers américains ont augmenté en trois mois de 35%. Et de mettre toute la responsabilité sur les marchés financiers, c'est juste un tout petit peu facile.

Dans dix ans les marchés financiers seront peut-être de nouveau au top. Il y a un précédent problématique avec cette caisse de pensions, on n'a pas voulu le dire et M. Manzini aimerait bien que toute la transparence soit faite là-dessus.

Il invite la Municipalité à redonner les documents à tous les membres de la commission, c'est-à-dire le préavis 10/2008, le PV de la commission qui a siégé à la maison Ugolin à la Tour-de-Peilz, qui n'a jamais été validé. On va à ces commissions, ils font le PV qui est envoyé à la maison, on est plus ou moins d'accord mais il n'y a plus de possibilité de revenir pour accepter ou valider un PV. Donc on peut mettre ce que l'on a envie en définitive, dans la mesure où on a aucune prise en tant que conseiller. C'est donc un peu décourageant pour les conseillers de faire ce travail là.

Le troisième document que M. Manzini aimerait que M. le Municipal Jacques Delaporte ou la Municipalité redonne, c'est le tableau des pourcentages de couverture de cette caisse, au 30 de chaque mois, durant ces 10 dernières années. Cela permettra de voir ces taux de couverture et cette fluctuation, et pas simplement à la fin d'une année, qui naturellement en fonction des bilans, des aspects financiers, de la bourse, etc., peut varier. On a besoin d'une vision sur le très long terme.

Il désire avoir également les rapports des commissions des autres communes. Ce serait intéressant de les afin de savoir s'ils ont aussi bien compris les règles du jeu de cette transaction.

M. Alexandre Staeger abonde dans le sens de ses préopinants et en tant que membre de la commission sur le préavis des VMCV il tient à faire part de son sentiment.

A son avis, tout a été fait pour tromper et pour lui cela n'appelle qu'une seule conséquence par rapport à ce préavis, des têtes doivent tomber.

M. Bernard Gardiol a une préoccupation concernant le financement éventuel. Si on devait arriver, malgré tout ce qui a été dit, à la conclusion qu'il faut suivre les conclusions de ce préavis, il a un problème par rapport à cette question de financement.

Les cotisations à une caisse de pensions font partie des charges d'exploitation d'une entreprise. Il pense que la commission devrait étudier d'autres façons que de recapitaliser les VMCV, pour procéder à cette opération, cela peut-être des garanties, un versement unique, des versements uniques successifs en fonction de l'évolution de la bourse et du taux de couverture, le but étant naturellement de minimiser la charge des communes telle qu'elle est demandée aujourd'hui.

Il remercie les commissaires d'étudier cette question en détail.

M. Olivier Blanc demande à la Municipalité de remettre également aux commissaires les contrats d'affiliation des VMCV et aussi des détails très pointus sur le plan d'assainissement, puisqu'on ne peut pas se faire une idée très exacte de la situation sur la base du seul préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence libérale : M. Jean-Marc Forclaz ;

Membres : Mmes Karine Chevallier, Carole Grangier, MM. Olivier Blanc, André Groux, Yann Krebs, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Alexandre Staeger.

M. Jean-Marc Forclaz, afin d'éviter confusion et problème, il imagine que la Municipalité a pris note des documents demandés par les divers intervenants. Il aimerait dans le cadre de ce Conseil confirmer qu'en tant que Président de la commission, il aimerait avoir tous ces documents et qu'on le note ce soir au procès-verbal pour éviter toute discussion.

**8.2. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 260'000.- nécessaire à l'organisation d'un concours de projets pour la reconstruction de l'esplanade du Grand Hôtel et de la couverture des voies CFF à Territet (15/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 8 juillet 2009 à 18 h. 00)**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Guillaume Wicht ;

Membres : Mmes Prisca Gaillet, Maja Liew, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Jean-François Gailloud, Emmanuel Gétaz, Bernard Gret, Ahmad Jahangiri, Dino Tarussio, Lionel Winkler.

**8.3. l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour la mise en place d'une zone 30 à Clarens centre et gare de CHF 2'240'000.00, ainsi que pour la requalification des avenues Alexandre-Vinet (tronçon Grammont – Gambetta) et Mayor-Vautier (tronçon Rousseau – Grammont) (19/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 18 h. 00).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Caleb Walther ;

Membres : Mme Barbara Lüdemann, MM. Alain Borlat, Francis Brülhart, Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Mario Di Sessa, Yann Krebs, Olivier Mark, Franco Meichtry, Guillaume Wicht.

## 9. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

### 9.1. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : jeudi 2 juillet 2009 à 18 h. 00).

Chacun ayant reçu ce rapport-préavis il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Excellente nouvelle, il s'agit selon moi de la première motion « nouvelle formule » à laquelle la Municipalité propose une vraie réponse. Ma motion demandait une aide financière et la Municipalité propose un tel système.

Hélas, tout n'est pas si rose vu qu'en même temps la Municipalité propose de refuser ce règlement. Je vais malgré tout défendre ma proposition en commission, mais je me permets de vous rappeler les raisons de ma proposition.

Je suis tout d'abord parti d'un constat simple : notre offre en transports publics s'améliore, mais elle devient surtout utile si on arrive à fidéliser les utilisateurs. Une utilisation régulière des transports publics améliore leur rentabilité et permet de diminuer le coût aussi bien pour la collectivité que pour l'utilisateur.

Je me suis alors dit que cela passait, entre autres, par une incitation à l'achat d'abonnement annuel plutôt qu'à la course. Il est désagréable de devoir payer à chaque fois que l'on monte dans un bus et cela donne vite l'impression de tarifs prohibitifs. Par contre, lorsque l'on dispose d'un abonnement, on prend plus facilement les transports publics ne serait-ce que pour rentabiliser l'investissement de départ.

Bref, ma motion proposait de faire un geste « commercial » afin d'inciter les Montreusiennes et Montreusiens à acheter des abonnements annuels. Je le reconnais ma proposition peut sembler naïve et simpliste. C'est voulu. La démarche est de copier ce que font les magasins en proposant des promotions ou des soldes. Un message simple, mais qui peut convaincre.

La Municipalité a raison, la priorité est bien de développer l'offre et la qualité des transports publics comme nous l'avons fait ces dernières années. Mais ma modeste proposition vise un rôle complémentaire. Je regrette que la Municipalité n'ait pas souhaité la soutenir. Je ne vais pas souffrir d'un éventuel refus, mais, vous l'avez compris, j'espère que je pourrai, grâce aux travaux de la commission notamment, vous convaincre de l'intérêt de ce geste commercial en faveur d'une utilisation plus régulière de nos transports publics.

Je vous remercie de votre écoute attentive ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence UDC : M Patrick Haari ;

Membres : Mme Georgette Morisod, MM. Jean-Marc Forclaz, Michel Granato, Ahmad Jahangiri, Olivier Mark, Christophe Privet, Heinz Schoeneich, Gilbert Tille, Claude Vidoz, Caleb Walther.

## **10. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITE :**

### **10.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Pierre Rochat « Proposer la naturalisation à tous les étrangers établis depuis longtemps à Montreux » (17/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 19 h. 00) ;**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce rapport sera étudié par la commission suivante :

Présidence Montreux-Libre : M. Christophe Privet ;

Membres : Mmes Prisca Gaillet, Maja Liew, Madeleine Müller, MM : Patrick Aubort, José Jorge, Yanick Hess, Anthony Huys, Pierre Rochat, Dino Tarussio, Bernard Tschopp.

### **10.2. sur la motion (ancienne) de Mme Dominique Blazy Rime demandant à ce que soient utilisées les opportunités fédérales et cantonales de création d'emploi pour la population relevant de l'assurance chômage et du RMR (18/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 30 juin 2009 à 19 h. 00).**

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il a fallu 4 années à la Municipalité pour nous proposer une réponse à la motion de notre ex-collègue Dominique Blazy Rime. La Municipalité est consciente de ce retard et, je cite, nous prie de bien vouloir accepter ses excuses. Par politesse, je veux bien accepter ses excuses, mais c'est un peu court à mon goût. Pour tout vous dire, je suis vraiment fâché par cette réponse.

Est-ce utile de rappeler à notre exécutif que notre seule manière de faire des propositions est de déposer des motions et postulats. Il s'agit donc d'un outil important pour nous et il est du devoir de la Municipalité de le respecter.

Il y a deux séances, nous avons eu la réponse au postulat de notre collègue Madeleine Müller concernant la politique communale pour les aînés et la mise en place d'un lieu d'animation. Que contenait cette réponse? Une simple liste d'organisations qui proposent dans la région des activités plus ou moins destinées à nos aînés.

Ici, on a le droit à la même légèreté. Lorsque l'on attend quatre années pour une réponse, on espère toujours voir cette attente justifiée... Hélas... Tout comme pour la réponse au postulat de Madame Müller on a le droit à une liste des différents types d'engagements sociaux offerts aux employeurs! Une simple liste qui n'a pas dû prendre beaucoup de temps tant elle est largement inspirée des sites internet des différents organismes listés.

Sur un ton plus léger, je me permets un conseil à notre Municipalité. Si vraiment il faut quatre ans pour rédiger ce genre de réponse, je vous propose une solution plus rapide. Envoyez-nous en guise de réponses des SMS contenant quelques mots clés ? Nous irons alors nous-mêmes sur Google chercher des sites internet afin de réaliser notre propre liste.

En Conclusion, je vois mal comment ce document peut être accepté en tant que réponse à la motion, certes ancienne, de Madame Blazy Rime.

Mais, plus que cette réponse, ce que je trouve grave c'est la trop régulière négligence employée pour traiter nos motions et postulats.

Pour le surplus, je prie la Municipalité de fournir à chaque commissaire le texte original de la motion de Mme Blazy Rime et ceci avant la première séance de commission ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Cette motion sera examinée par la commission suivante :

Présidence Socialiste : Mme Irina Gote ;

Membres : Mme Madeleine Müller, MM. Ahmad Jahangiri, Mario Di Sessa, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Christophe Privet, Edgar Schneider, Henry Supplicity, Rudolf Thomann, Christian Vernier.

## **11. DEVELOPPEMENT DES POSTULATS SUIVANTS :**

### **11.1. de M. Pierre Rochat demandant l'étude du regroupement des organismes intercommunaux dans une association de communes à buts multiples**

M. Pierre Rochat donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Cela fait des années, voire des décennies que je tente, avec d'autres bien sûr, d'amener un vrai débat sur les questions de régionalisation dans le cadre de notre Conseil, visiblement sans succès.

Ce fut d'abord une motion demandant que l'on crée une association de communes à buts multiples, la réponse fut très floue et surtout peu convaincante. On prétendait alors vouloir avancer dans le concept d'agglomération. Aujourd'hui, non seulement nous sommes en retard par rapport à d'autres régions du canton, mais l'idée d'agglomération semble bien avoir du plomb dans l'aile. Dans ce fatras sans grande cohérence, c'est tout naturellement l'idée de fusion qui fait son chemin. Que ce soit au travers du rapport, récemment paru, de la Conférence des Conseillers Communaux ou de l'étude demandée par la Conférence des syndicats à l'IDHEAP, il y a matière à réflexion.

La fusion est un projet, ou une utopie, intéressant et il va nécessairement alimenter, comme on le voit déjà, des réflexions médiatico-technocratiques plus ou moins utiles à l'avancement d'un tel projet. Restera encore à déterminer si ce sont trois fusions de deux à cinq communes ou une fusion de dix communes. Belle foire d'empoigne à venir, laquelle me fait dire que c'est pour cela qu'on tend plutôt à privilégier la fusion des dix communes, parce que peu réaliste en l'état, donc relativement peu dangereux pour *l'establishment* politique en place.

Revenant à ce que je proposais à l'époque, soit l'Association de communes à buts multiples, comprenant que cette solution ait pu susciter des craintes à divers points de vue (démocratie, emplois notamment) je viens vous suggérer désormais de rassembler les organismes, communautés et autres structures intercommunales en une, voire quelques associations de communes à buts multiples, avec l'objectif d'y donner des compétences, de l'autonomie et de travailler en terme de vision, de stratégie, de délégation, etc...

Cette proposition s'inscrit dans le contexte où l'on parle beaucoup de la fusion des communes de la Riviera, mais surtout au vu du fonctionnement très contestable des systèmes actuels qualifiables de lourds, peu économiques, antidémocratiques, compliqués, voire même parfois flous et/ou obscurs. Elle s'inscrit dans le processus logique selon lequel une fusion doit se préparer, se construire et se travailler. Elle ne va tomber ni du ciel ni du bon vouloir de l'Etat, mais résulter du souci constant, permanent, et partagé de nous rassembler et de fédérer, encore mieux qu'aujourd'hui, admettant aussi que, comparativement, nous sommes loin d'être en retard en la matière. Cette solution pourrait même représenter une étape utile d'apprentissage dans la marche vers ce grand rassemblement régional de nos entités communales.

Sans vouloir rallonger maintenant, j'apporterai au besoin des compléments ultérieurement, **je demande à la Municipalité d'engager les moyens nécessaires au lancement d'une étude portant sur la faisabilité et l'opportunité de regrouper tous les organismes, communautés et autres structures administratives régionales dans une, voire deux ou trois au maximum si besoin, association(s) de communes à buts multiples.**

Conscient que nous n'échapperons jamais sur de tels sujets à un débat fondamental, je propose le renvoi en commission afin que nous puissions réfléchir tranquillement à toutes ces questions.

Je vous remercie de votre attention ».



**11.2. de M. Olivier Gfeller demandant un rapport de la Municipalité renseignant le Conseil communal sur la possibilité de rendre accessible au public l'ensemble des rives du lac sur le territoire communal.**

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de ne pas être trop long, parce que vous êtes tous des femmes et des hommes politiques de dossiers, mais question dossier ce soir on n'est pas gâté !

Personne n'ignore qu'à la Tour-de-Peilz l'initiative populaire communale pour un accès public aux rives du lac a réuni le nombre légal de signatures. Elle a bien des chances d'être acceptée par la population.

La portion des rives concernées aboutit aux limites de notre commune. Pour qu'entre Villeneuve et Vevey un cheminement continu le long des rives soit possible, il faudrait que le tronçon compris entre le port de Clarens et la Maladaire soit lui aussi accessible à tous.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité un rapport dans lequel elle nous expose les possibilités et les conséquences de la création d'un cheminement piétonnier le long de ces rives. Le rapport devrait au moins aborder les points suivants :

1. Les différents choix techniques possibles.
2. Les obstacles légaux ou naturels susceptibles d'empêcher cette réalisation.
3. Les coûts qu'occasionnerait un tel projet.
4. Les servitudes qui pourraient être utilisées.
5. Les expropriations éventuelles qui seraient nécessaires.
6. La participation éventuelle de la Confédération et du canton.

En l'état actuel, je ne demande pas que l'on se prononce pour ou contre ce cheminement, ce serait simplement une aide à la décision.

Je demande que cela soit transmis directement à la Municipalité, mais si dans ce plénum la discussion montre qu'il serait nécessaire de passer par une commission, évidemment je n'en prendrais pas ombrage ».

M. Michel Posternak donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au préalable, je déclare mes intérêts: Je représente les propriétaires et les locataires des bâtiments situés sur le secteur concerné, de la Villa Karma au port du Basset. J'ai relevé quelques points dans le texte de M. Gfeller, qui pourraient prêter à confusion, et que j'aimerais clarifier immédiatement, étant entendu que je réserve des arguments plus détaillés à l'intention d'une éventuelle commission.

En premier lieu, un rappel sur le plan juridique: s'il existe bien une loi de 1926, dite "du marchepied", qui stipule que les rives du lac doivent rester accessibles en tout temps aux pêcheurs et bateliers, ce droit ne s'étend pas au public au sens large. Sur le plan fédéral et cantonal, l'accès du public aux rives du lac n'est en effet pas régi par un droit, mais seulement par un principe, précisé dans un arrêté du TF. Je rappelle qu'un principe, contrairement à un droit, n'a pas de caractère contraignant, et ne correspond donc pas à une obligation pour l'autorité concernée, à savoir l'autorité communale dans le cas qui nous occupe. Le Grand Conseil a tenu compte de ce point dans l'énoncé de son plan directeur de 1996, en déléguant aux Communes l'appréciation de la faisabilité d'un chemin public le long des rives, **dans la mesure où sa construction n'entre pas en conflit avec des objectifs de protection de la nature ou de sites, et où il est techniquement réalisable.** Or en l'occurrence, ces deux conditions ne sont pas remplies dans le secteur concerné, et j'y reviendrai ultérieurement si une commission est désignée.

De plus, puisque la réalisation d'un chemin riverain ne repose pas sur un droit, un autre principe usuel doit être considéré en parallèle, à savoir celui de la proportionnalité, qui dit essentiellement que lors de l'appréciation de la situation, les coûts globaux de l'opération (y compris ceux liés aux préjudices subis par les propriétaires) doivent être évalués par rapport aux bénéfices que retirerait la collectivité de cette réalisation. Or sur ce point, Mesdames et Messieurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Contrairement à la plupart des Communes lémaniques, Montreux a le privilège d'avoir près de 92% de ses rives accessibles au public, sous la forme de quais spacieux et bien aménagés. Ainsi, la très coûteuse construction d'un cheminement riverain sur le 8% restant ne correspond certainement pas à une nécessité, mais ressemblerait plutôt, et croyez-moi je le déplore, à un sentiment de jalousie. Il existe des alternatives au chemin riverain, à la fois plus attrayantes et consensuelles, sur lesquelles je me propose de revenir en commission.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, le contenu du postulat de M. Gfeller ne tend pas à une amélioration notable de la qualité de vie de la population montreusienne, qui a déjà largement accès aux rives du lac, et qui de surcroît a d'autres besoins plus prioritaires. De plus, comme le but visé porte également atteinte à la propriété privée, pourtant garantie par la Constitution, il serait de nature à générer de très graves conflits d'intérêts publics et privés.

Je vous remercie de votre attention ».

M Olivier Gfeller déclare que les propos que vient de tenir M. Posternak il les comprendrait dans un débat qui pousserait à décider maintenant si oui ou non il faut libérer ces rives pour le public.

Tout ce qu'a dit M. Posternak, si c'est vrai, cela confirme qu'il faut aller dans le sens de l'acceptation du postulat de M. Gfeller, car si l'on croit ce qui a été dit, tout ce qui ressortira du rapport de la Municipalité confortera l'idée qu'il faut refuser de libérer ces rives.

Ce n'est pas l'avis de M. Gfeller et il pense que son postulat serait une aide à la décision, parce que l'on risque effectivement de se battre à coups de chiffres, de vérités que chacun croirait absolues mais qui seraient plutôt relatives.

Il serait bien d'avoir un document objectif qui permette de se prononcer. S'il ne reste vraiment plus que 8% des rives qui ne sont pas accessibles, pourquoi ne pas les libérer.

M. Gfeller ne veut pas rappeler les points qu'il a mentionnés, mais c'est ces points qui seraient cruciaux. Peut-être qu'il en a oublié, mais à ce moment-là, la Municipalité en ferait mention dans son rapport.

M. Gfeller n'est pas forcément d'accord avec M. Posternak, mais même s'il partageait son point de vue, il accepterait ce postulat parce que ce serait une aide à la décision.

M. Stéphane Barbey croit que ce soir a été soulevé un problème qui est digne de retenir l'attention, parce que le paysage n'appartient pas aux personnes qui sont propriétaires d'un terrain et encore moins quand ils sont au bord du lac. Il ne voit absolument pas pourquoi on n'aurait pas accès au bord du lac sur le dernier tronçon qui reste.

M. Barbey ne peut qu'abonder dans le sens de M. Gfeller. Il irait même plus loin que M. Gfeller, dans le sens qu'aujourd'hui il faut progresser avec ce dossier. On voit assez mal une rupture entre Vevey et Montreux pour des raisons qui ont trait à quelques particuliers.

Pour M. Barbey il est important d'avancer et il faut nommer une commission où pourront être réunis les différents arguments pour que ce dossier progresse enfin, pour le bien du tourisme et de l'ensemble des citoyens de Montreux et de la Riviera.

M. Pierre-André Spahn voit que le débat est déjà lancé donc il mérite une commission, et conformément à l'article 77, al. a du règlement du Conseil, si dix membres du Conseil le suivent, il demande le renvoi à une commission.

M. le Président passe au vote et demande que ceux qui appuient le renvoi en commission lèvent la main.

Plus de dix membres du Conseil ayant levé la main, le postulat de M. Gfeller est renvoyé à une commission pour étude et rapport.

## **12. DEVELOPPEMENT DE LA PETITION SUIVANTE :**

### **12.1. en faveur du NED Music Club (Nouvel Espace Dancers).**

**Pour raison d'unité de matière, une seule et même commission a été chargée par le Conseil de l'examen de la prise en considération ou non de cet objet et de la motion transformée en postulat de M. Jean-Pierre Buholzer dont le rapport est indiqué au point 6.3 ci-dessus ; cette commission a été formée par décision spéciale du Conseil à l'issue de sa dernière séance – sans qu'il se soit prononcé formellement – et a décidé en sa séance du 19 mai 2009 de disjoindre l'étude de ces deux objets en renvoyant le premier au Conseil pour débat d'entrée en matière.**

M. le Président donne lecture de la pétition :

**« Pour un simple retard de paiement depuis longtemps rattrapé, le Ned est actuellement menacé ».**

**Malgré le soutien incessant de la Commune de Montreux, manifesté concrètement par une subvention annuelle et par un engagement de tous les instants, l'exploitation du Ned dans les locaux actuels ne sera plus possible dans un avenir dangereusement proche.**

Propriétaire du bâtiment, la BCV a demandé l'expulsion du Ned et ne consent à lui donner qu'un délai au 31.01.09 pour vider les lieux, délai bien trop court pour trouver de nouveaux locaux et les installer. Ce délai pourrait éventuellement être prolongé au 31.07.2009 si le Ned s'engage à vider les lieux prématurément, dans les 30 jours, en cas de vente du bâtiment. Aucun autre locataire du bâtiment n'a encore reçu de résiliation de bail et les locaux du Ned resteront vides jusqu'à la démolition du bâtiment. La BCV utilise une faute vénielle du Ned pour l'expulser par des voies tout à fait légales, dans l'espoir que l'abandon de ces locaux favorisera la vente du bâtiment. Aucun recours légal n'est possible. Aucune vente n'est encore intervenue et aucune demande de démolition ou de transformation n'a été mise à l'enquête publique.

**Cette pétition s'adresse à la BCV, à la Municipalité de Montreux et au Conseil Communal de Montreux.**

Voici ce que le Ned demande :

1. Que le Ned puisse disposer de ses locaux jusqu'au moment où le bâtiment sera démolé ou transformé, et que les baux des actuels locataires puissent être prolongés à bien plaisir par le futur nouveau propriétaire jusqu'au jour où l'exploitation actuelle du bâtiment ne sera plus possible en raison des travaux.
2. Que la Municipalité de Montreux, d'une part, continue de chercher activement de nouveaux locaux qui permettent d'assurer la pérennité des activités culturelles et sportives actuelles et, d'autre part, qu'elle étudie immédiatement la possibilité d'acheter le bâtiment afin de permettre aux locataires actuels ayant forme juridique d'associations à but non lucratif d'y poursuivre leurs activités.
3. Que le Conseil communal de Montreux donne mandat à la Municipalité de mettre en priorité la bonne exécution du point 2, et qu'il crée un groupe de travail chargé d'étudier les diverses possibilités.

Voici ce à quoi le Ned s'engage :

1. A libérer les locaux sans la moindre demande de prolongation de délai lorsqu'un planning de démolition ou de transformation du bâtiment sera établi, dans la mesure où toutes les étapes des travaux lui seront communiquées en temps utile.
2. A participer activement à toute table ronde organisée par tout groupe de travail mandaté pour étudier les moyens d'assurer la pérennité de ses activités.
3. A continuer d'assurer son rôle d'animateur culturel et de découvreur de talents.

En signant cette pétition, en la faisant signer à vos amis et en venant nombreux aux soirées, vous proclamerez à la BCV, à la Municipalité et au Conseil communal que l'avenir du Ned vous tient à cœur, et que vous souhaitez, en tant que citoyens ou futurs citoyens, qu'une solution soit trouvée pour préserver le futur de cette association culturelle à but non lucratif. Toute l'équipe du Ned, ainsi que tous les artistes passés et à venir, vous remercient de votre soutien. !

Vous pouvez télécharger cette pétition à [www.ned.ch/media/](http://www.ned.ch/media/) pour la faire signer à tous vos amis et à toutes celles et tous ceux qui pensent que Montreux doit disposer d'une salle de spectacles de capacité moyenne en complément de l'Auditorium Stravinski ! »

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc éprouve un certain malaise, car il ne comprend pas l'objet de la discussion. Il y a une pétition, le règlement du Conseil communal est parfaitement clair, elle doit être transmise à une commission, cela a été fait. C'est la première fois dans sa vie de Conseiller communal, pourtant déjà fort longue, que M. Blanc voit une commission se dessaisir d'un objet qui lui est soumis, c'est quelque chose d'assez bizarre. Il n'y a pas eu de recours de la part de conseillers contre cette décision.

Pour M. Blanc la seule chose que l'on peut faire maintenant c'est de la transmettre à une commission qui ne fera que doubler la commission Buholzer. Mais puisque la commission a travaillé ainsi on ne peut pas faire autrement.

M. Blanc pense qu'il faudra donc nommer une commission lors de la prochaine séance du Conseil communal, qui traitera une nouvelle fois de cette affaire, ce qui n'est pas très économique.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Une commission sera nommée lors de la prochaine séance.

## **13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE**

### **13.1. interpellation de M. Henri Supplicity au sujet des Fêtes des voisins**

M. Henri Supplicity donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'aimerais interpellier notre Municipalité au sujet des Fêtes des voisins qui ont eu lieu ces dernières années.

Sous la rubrique « Immeuble en Fête », les locataires de la Rue des Vaudrès 11 à Clarens ont été invités par Madame et Monsieur Adnan Alic, concierges de notre maison.

Nous fûmes la seule rencontre, conviviale et amicale, organisée sur le territoire de notre Commune. Rien n'était non plus organisé sur la Commune de la Tour-de-Peilz. Seules Vevey, Corsier, Corseaux et Veytaux avaient organisé cette rencontre. Nous aimerions savoir pourquoi la Commune de Montreux n'avait rien organisé de semblable.

Cependant, tourné vers l'avenir, je désire proposer que la Municipalité de Montreux organise pour 2010 une belle Fête des voisins.

La toute récente C.C.I (Commission consultative de l'Intégration) ne pourrait-elle pas se charger de cette opportunité ? Il ne peut en ressortir que du positif, que chaque personne qui se côtoie, apprenne à s'aimer et à respecter nos différences.

J'espère ainsi avoir transmis l'inquiétude de mes voisins.

Merci de me faire connaître votre réponse. Je vous remercie de votre attention ».

M. le Syndic Pierre Salvi répond que la Municipalité au travers d'un collaborateur des Affaires sociales, des Ecoles et de la Jeunesse a participé à une séance d'information à Vevey sur ce thème. Malheureusement il était trop tard pour pouvoir mettre sur pied une telle fête. La question sera reprise pour 2010 et il y a fort à parier que cela se fasse par exemple sous l'égide de la commission consultative d'intégration.

M. le Syndic Pierre Salvi espère ainsi avoir répondu à l'interpellateur.

M. Yann Krebs reprend les propos de M. le Syndic Pierre Salvi et il est vrai que des démarches ont été entreprises par le délégué à la jeunesse, qui a rendu cette réponse : « Vevey le fait déjà, c'est une bonne idée, mais on ne peut pas le faire ici ».

M. Krebs se demande si les idées sont bonnes ailleurs pourquoi on n'a pas le droit de les utiliser ici ? Les démarches ont été faites assez tôt et il ne voit pas pourquoi cela n'a pas été organisé, puisqu'au Vaudrès ils ont eu le temps de le faire.

M. le Syndic Pierre Salvi est content d'apprendre les raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait. Si M. Yann Krebs pouvait être un peu plus loquace tout à l'heure, M. le Syndic Pierre Salvi apprendrait ainsi des choses. Probablement que M. Krebs a une vocation d'exécutif puisqu'il est semble-t-il mieux au courant de ce qui s'est passé.

M. Olivier Blanc comprend mal le vœu de M. Henri Suppicy. Il lui semble que la Fête des voisins ce sont les voisins qui l'organisent. Il a été personnellement invité par ses voisins qui n'ont rien demandé à la commune. Ils ont fait cela eux-mêmes.

Applaudissements dans l'assemblée.

### **13.2. interpellation de M. Francis Brülhart relatif aux Bains publics de Clarens, toboggan dangereux**

M. Francis Brülhart donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les bains publics de Clarens sont très prisés par les familles de la région.

La commune y a installé, il y a 4 ans, un toboggan dans le bassin pour les petits. Ce toboggan ne répond plus aux normes de sécurité.

Il y a 3 ans un 1<sup>er</sup> accident s'est produit, un gosse ayant eu un doigt quasiment sectionné, nécessitant hôpital et points de sutures.

Aucune mesure n'a été prise à ce moment-là, et samedi dernier, à nouveau le même accident.

Dès lors, pour que de tels accidents ne se reproduisent plus, je demande à la Municipalité :

1. La mise hors-service de cet engin au plus vite.
2. Sa mise en état aux normes de sécurité ou son remplacement.

Etant donné que les vacances scolaires débutent dans un mois, de plus la piscine de la Maladaire étant fermée pour rénovation, je demande une réponse rapide de la Municipalité et par avance je l'en remercie ».

M. le Municipal Jacques Delaporte déclare tout d'abord que la Municipalité déplore l'accident qui est survenu. Et il peut rassurer tout de suite M. Brülhart, le nouveau toboggan est déjà commandé et il sera posé dans les meilleurs délais.

### **13.3. interpellation de M. Yves Cornaro ayant pour titre : « Les cinémas de Montreux \*dernières séances\* ».**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas nécessaire de se rappeler le chef d'œuvre de Giuseppe Tornatore avec le regretté Philippe Noiret, « Cinéma Paradiso », pour affirmer que les salles de cinéma sont des lieux sociaux et culturels tout autant que touristiques.

Pour cette raison, lorsque j'apprends du directeur de l'exploitation des salles montreusiennes qu'il ne pourra plus continuer de perdre annuellement près de Fr. 60'000.- à Montreux et qu'il envisage de fermer ses cinémas pour la fin de l'année, je me permets d'interpeller la Municipalité sur les points suivants :

- Est-ce que la Municipalité est au courant des problèmes récurrent, depuis 2003, de rentabilité des deux salles de cinéma montreusiennes. Avec 40'000 spectateurs annuel, elles n'atteignent pas le seuil de rentabilité fixé à 50'000 spectateurs ?
- Ayant pris connaissance du risque de fermeture de ces deux salles de cinéma, est-ce que la Municipalité serait disposée à étudier des solutions permettant de maintenir celles-ci, sachant qu'il paraît impensable qu'une ville de 24'000 habitants, touristique de surcroît, n'ait plus de cinéma ?

En tant que conseiller communal, je comprends parfaitement qu'il n'est pas du ressort des pouvoirs publics de financer le fonctionnement d'entreprises privées.

Pourtant cela se pratique déjà dans la culture, le social et le tourisme, lorsque l'intérêt général et entendez par là celui du citoyen, prime.

Les cinémas de Montreux offrent, aux touristes et aux élèves des écoles privées, régulièrement des films en V.O. Les élèves des petites classes profitent des animations de « La Lanterne Magique » et toutes les personnes jeunes ou anciennes n'ont pas besoin aujourd'hui de se déplacer dans une autre ville pour découvrir les dernières nouveautés cinématographiques.

Pour ces raisons, mais également celle de ne pas voir disparaître une activité culturelle que l'on pourrait sauver, je remercie la Municipalité de la bienveillante attention qu'elle portera à cette interpellation et surtout au suivi positif que j'espère elle y donnera.

Je profite puisque j'ai le micro pour vous rappeler que vous avez tous reçu de la Fondation Vaudoise pour le Cinéma un billet d'entrée pour aller voir le film « Home » d'Ursula Meier qui a reçu le prix du Cinéma Suisse et c'est le 24 juin à 19h00 à Montreux. Et profitez tant que les salles sont ouvertes ! Merci ».

M. le Municipal Laurent Wehrli, au nom de la Municipalité, remercie l'interpellateur pour sa question qui concerne en partie l'offre culturelle de Montreux, Oui, la Municipalité est au courant des difficultés rencontrées par Cinérive pour l'exploitation de ses deux salles montreusiennes. M. Wehrli a personnellement eu de nombreux échanges avec M. Yves Moser, directeur, qui lui a donné les chiffres en question et qui en ont discuté.

La Municipalité peut entrer en matière sur des aides ponctuelles, comme elle va le faire d'ailleurs durant le Festival de Jazz pour la projection de films dédiés à la musique, et elle examinera toute demande dans ce sens. M. le Municipal Laurent Wehrli rappelle toutefois que la Commune soutient déjà « La Lanterne Magique », qui est une approche originale et appréciée du cinéma pour les enfants.

En réponse à la deuxième question, M. le Municipal Laurent Wehrli déclare que c'est à l'étude, mais que La Municipalité n'a pris aucune décision relative à une subvention annuelle pour une exploitation qui reste en majorité commerciale et à but lucratif. Elle examinera toutefois toute demande ponctuelle pour un projet culturel, au même titre que pour d'autres institutions. M. Moser en est informé.

Voilà les éléments qu'il peut apporter ce soir en réponse à cette interpellation.

M. Michel Bongard remercie M. Cornaro pour cette interpellation. Il trouve qu'à Montreux on dispose de salles de très haute qualité. La projection, le son ainsi que la vision sont excellents dans ces deux salles de cinéma, et il espère que la Municipalité poursuivra ses efforts. Une réflexion sur la programmation pourrait être faite, même si ce n'est pas facile de programmer une salle à Montreux, mais il y a peut-être des pistes à étudier.

#### **13.4. interpellation de M. Olivier Mark pour que la commune donne également des ailes aux écoliers**

M. Olivier Mark donne lecture de son interpellation :



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la commune, les cours de certains collèges sont ouvertes aux écoliers au-delà des horaires scolaires, afin que les enfants puissent y pratiquer du sport, ou tout simplement y jouer, ce qui est une excellente chose.

Dans certaines localités, au Collège Vinet à Clarens, mais aussi à Chailly semble-t-il, il paraît qu'aucun point d'eau ne soit à disposition des enfants pour qu'ils puissent y éteindre leur soif. Oui, les enfants sont de petits adultes sous bien des aspects. Comme nous après des heures de délibération, ils ont soif après quelques matchs de volley improvisés entre copains, par exemple.

Actuellement, les petits sont contraints d'aller s'approvisionner chez les hard-discounters du coin, voire obligés d'aller quémander un verre de Coca Zéro au bistrot voisin, ce qui est vraiment zéro.

J'imagine que notre Municipalité encourage cette pratique, en pleine période de récession, afin d'initier nos petits élèves à la consommation dans les établissements publics. Si cette pratique est intéressante d'un point de vue didactique, elle ne l'est pas pour la santé des enfants, abreuvés au Red Bull et autres boissons édulcorées artificiellement. Elle l'est encore moins pour le budget des parents.

D'où l'idée de mettre à la disposition des élèves un point d'eau dans chaque cour des collèges de la Commune, particulièrement celles ouvertes en dehors des horaires scolaires. Un simple robinet pourrait certes suffire, mais des fontaines pourraient certainement mieux servir la cause.

De telles réalisations me paraîtraient sympas pour les enfants.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir donner une suite favorable à cette requête, dans la mesure du possible. Car je suis persuadé que la Commune pourrait ainsi donner des ailes à nos écoliers, bien mieux que ne pourrait le faire Red Bull !

Merci pour votre attention ».

M. le Municipal Jacques Delaporte déclare que la Municipalité va aller dans le sens de M. Olivier Mark et étudiera ce qu'il est possible de faire. C'est la réponse qu'il peut donner aujourd'hui et il faudra voir si dans un préavis futur, dans un budget ou tout autre endroit des réalisations pourront se concrétiser.

### **13.5. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet des manifestations publiques**

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Riviera est peu habituée à voir se tenir des manifestations à caractère politique ou syndical sur son territoire.

La dernière manifestation à caractère politique importante qui s'y est tenue n'a pourtant pas manqué de défrayer la chronique. En effet, nous nous rappelons tous de la médiatisation de la contre-manifestation au congrès UDC en 2007 à Montreux ainsi que de sa répression disproportionnée, qui a fait l'objet de multiples interventions au Conseil communal et intercommunal restées sans réponses satisfaisantes.

Le Grand Conseil ayant modifié le 26 mai dernier la loi pénale vaudoise en y introduisant une interdiction du port de cagoules et d'objets dangereux dans les manifestations, une petite mise au point nous paraît utile, et ce d'autant plus que d'autres manifestations auront lieu ou peuvent prochainement avoir lieu sur la Riviera : des manifestations à caractère plus politique comme les Rencontres UDC 2009, à caractère syndical comme celle du 1<sup>er</sup> mai ou à caractère plus festif comme un *botellón* estival.

Le Tribunal Fédéral rappelle, à ce propos, que les manifestations jouissent de la protection constitutionnelle de la liberté d'opinion et de la liberté de réunion. Il n'existe pas de liberté de manifester, mais seulement un droit conditionnel à l'utilisation du domaine public. Cependant, dans le cadre de la procédure d'autorisation, il est nécessaire de tenir compte du contenu idéal des libertés d'opinion et de réunion et faire une pesée objective des intérêts opposés. L'autorité compétente doit adopter une attitude neutre et objective.

Lors de la décision sur l'octroi de l'autorisation, l'autorité compétente peut prendre en considération les motifs de police qui plaident en défaveur de la manifestation, notamment ceux qui tendent à préserver la sécurité et à écarter des dangers directs de débordements, de bagarres, de violences ainsi que des atteintes et des délits de toute sorte. Elle n'a donc pas l'entière liberté de décider si, et le cas échéant, à quelles conditions il y a lieu de donner suite à une demande d'organiser une manifestation.

En particulier, la possibilité de poser des charges et des conditions permet de statuer dans le respect du principe de la proportionnalité. De plus, l'autorité peut exiger la collaboration de l'organisateur.

L'autorité est par ailleurs tenue, par des mesures appropriées, notamment par l'octroi d'une protection policière suffisante, de veiller à ce que les manifestations publiques puissent effectivement avoir lieu et qu'elles ne soient pas perturbées ou empêchées par des opposants.

Considérant que l'autorisation de manifester devrait être accordée le plus largement possible, nous souhaitons qu'il soit répondu aux questions suivantes :

1. Quelle autorité est compétente pour octroyer les autorisations de manifester sur la Riviera ?
2. Quelle en est la base réglementaire, s'il en est une ?
3. Quels critères l'autorité compétente applique-t-elle pour décider de l'octroi ou du refus de l'autorisation ?
4. En particulier, l'autorité exige-t-elle un service d'ordre interne ?
5. Comment l'autorité traite-t-elle des demandes parallèles ou concurrentes ?

6. Police Riviera reçoit-elle comme instruction de « bloquer » certains manifestants « en amont », par exemple en leur signifiant une interdiction de périmètre ou par quelque mesure analogue, de la part de l'autorité compétente pour l'octroi de l'autorisation et/ou de la Police cantonale ?
7. Quelle est la position de l'autorité compétente quant à l'emploi de la force par la police lors de manifestations autorisées ?
8. En est-il de même lorsque la dite manifestation n'a pas été autorisée ?
9. L'autorité compétente peut-elle garantir au Conseil que des débordements sécuritaires tels que ceux relatés dans le cadre de la manifestation 2007 ne se reproduiront pas ?

Nous jugeons par ailleurs utile de préciser que la même interpellation sera aussi déposée au Conseil communal de Vevey en septembre prochain, ainsi qu'au Conseil intercommunal Sécurité Riviera le 2 juillet prochain.

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse orale ».

M. Alexandre Staeger ajoute qu'il a transmis l'interpellation à la Municipalité à l'avance, et il ne sait pas si le délai est suffisant pour qu'elle puisse répondre lors de cette séance. Il ne se vexera pas si la réponse vient en septembre mais l'idée était d'obtenir une réponse aujourd'hui.

M. le Municipal Alain Feissli répond qu'au vu de la très grande liste de questions posées par M. Alexandre Staeger, la Municipalité tient à relever que ces dernières touchent plusieurs autorités compétentes et il s'agira, pour pouvoir répondre à ces différentes questions, de consulter ces autorités. C'est donc une réponse écrite qui sera apportée à cette interpellation.

## **Il y a deux réponses de la Municipalité :**

### **1. Réponse à l'interpellation de Mme Jacqueline Pellet à propos de la Commission consultative d'intégration**

Mme Jacqueline Pellet remercie la Municipalité pour sa réponse précise, détaillée, pleine de renseignements. Elle salue le travail qui a été initié et elle apprécie les informations données qui complètent avantageusement la seule petite phrase qui figurait hélas dans le rapport de la Municipalité sur sa gestion.

### **2. Réponse aux observations et vœux de la commission de gestion sur la gestion de la Municipalité en 2008**

La parole n'est pas demandée.

## 14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christian Bécherraz tient à donner une information pour les membres du SIGE. Vu la présentation du Projet urbain de Clarens le 23 juin, il a, d'entente avec la Municipalité, déplacé le groupe du SIGE au lundi 22 juin à 18h30 à la voirie. Il espère avoir du monde.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous ne pouvons que regretter d'une part les débordements sécuritaires rapportés dans le cadre de la contre-manifestation en marge du Congrès de l'UDC qui s'est tenu en 2007 au Casino de Montreux et d'autre part le manque de transparence autour de ces événements. Il nous semble important de rappeler que nous n'avons jamais été informés du dénouement final de cette affaire et l'opacité des réponses aux diverses interpellations déposées par nos collègues.

C'est pourquoi un groupe d'élus, de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, et de parti différents, profondément attachés aux libertés d'expression et de réunion, s'est constitué dans le but que chacun puisse exercer ses droits dans les meilleures conditions et cela sans compromettre l'ordre et la sécurité publics lors des manifestations.

Il nous tient d'abord à cœur que tant les opinions des uns que des autres puissent s'exprimer en public. Au cas où deux manifestations concurrentes demandent une autorisation, le territoire nous semble assez grand pour que l'autorisation soit accordée aux deux.

Ensuite, en cas de débordements, que la manifestation ait été autorisée ou non, la force ne doit être utilisée que de façon proportionnée et, par conséquent, seulement en tant qu'*ultima ratio*. L'action de la force publique doit de plus être correctement dirigée et ciblée.

Enfin, souhaitant apporter notre contribution à l'édifice de la défense tant des libertés que de la sécurité publiques ou de l'image de notre région, nous avons le dessein d'être présents dans les rues lors des prochaines manifestations « à risque », à titre d'« élus observateurs ». Cette présence a pour but de nous permettre de mieux nous rendre compte de la situation sur le terrain et de pouvoir témoigner de nos observations, si nécessaire. Il ne faut y voir aucune intention de contrôler l'activité de l'autorité, ni celle des manifestants, mais l'expression de notre volonté de décourager les provocations et les heurts inutiles pour aussi éviter que notre police et notre communauté aient une mauvaise image. Notre activité se limitera à de pures tâches d'observation, de façon neutre et sans parti pris. Il s'agira donc de ne limiter l'activité d'aucun protagoniste, quel qu'il soit. Cela nous permettra de nous faire notre propre opinion concernant d'éventuelles accusations fallacieuses à l'encontre de la police ou inversement.

Ce groupe d'observateur sera amené à fonctionner lors des prochaines manifestations qui auront lieu sur la Riviera : manifestations à caractère plus politique comme les Rencontres UDC 2009, à caractère syndical comme celle du 1<sup>er</sup> mai ou à caractère plus festif comme un *botellón* estival.

Il va de soi que les autorités compétentes ainsi que notre Police seront informées de notre action et que nous revêtrons des tenues permettant de nous distinguer. Nous invitons tous nos collègues intéressés à participer à une telle démarche, qu'ils soient de la Riviera ou d'ailleurs, à prendre contact avec nous, par l'intermédiaire de notre collègue Stéphane Barbey, pour de plus amples informations.

Nous jugeons encore utile de préciser que les Municipaux en charge de la sécurité publique des communes de Lausanne et de Morges se sont déclarés intéressés par notre démarche. Une table ronde, à laquelle sont cordialement invités tous les élus intéressés, aura donc lieu prochainement pour étendre ce type d'action à l'ensemble du bassin lémanique vaudois.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre ».

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans quelle Riviera « bananière » nous trouvons-nous qu'il faille des observateurs avec un brassard, avec une tenue et un casque éventuellement pour s'auto-mandater afin d'aller regarder ce qu'il se passe ?

Nous sommes un législatif, l'exécutif a une tâche particulière en ce qui concerne la police et la remise à l'ordre. C'est bien joli d'envisager des observateurs, mais sachez que quand une situation dérape et que les observateurs en question font à peu près n'importe quoi dans la panique parce qu'ils n'ont pas été formés, cela risque de poser un problème.

Alors je demande quelle formation pour ces gens, parce qu'il ne suffit pas simplement de mettre une casquette et puis dire je suis observateur, il s'agit aussi d'être sérieux dans la façon de mettre en place les choses.

Alors c'est un peu jouer au pompier pyromane que de faire des grandes agitations là autour alors qu'on aurait peut-être meilleur temps d'avoir une réflexion en profondeur avec l'exécutif et la police elle-même avant d'aller s'arroger le droit d'observer on ne sait pas quoi !

Applaudissements dans l'assemblée.

M. Olivier Mark déclare que le groupe du centre droite envisage de prêter main forte, mais ils viendront avec des cagoules pour voir ce que cela fait !

M. le Président Salvatore Giannone tient à dire ces quelques mots :

« Avant de conclure cette séance et de vous laisser partager le buffet, j'aimerais prendre la parole pour remercier toutes les personnes qui ont aidé au bon déroulement des séances du Conseil.

Plus précisément nos deux secrétaire Charlotte et Françoise ainsi que nos deux scrutateurs Jean-Michel et Rolf qui m'ont soutenu tout au long de cette année chargée en Conseil mais également en représentation. Egalement un grand merci à nos deux huissiers André et Jacques, sans oublier le bureau et notre secrétaire Municipal avec l'Administration Communale pour leur collaboration.

Je tiens aussi à vous remercier toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers qui menez ces débats avec tant de conviction et motivation.

Un grand merci tout particulier à ma famille qui est présente ce soir, sans laquelle je ne sais pas comment j'aurais pu me libérer et consacrer du temps à cette tâche de Présidence pour laquelle j'ai pris énormément de plaisir. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien de mon épouse Cendrine et de mes enfants qui ont su m'épauler et m'encourager dans les moments un peu plus dur.

Encore merci pour tout, et je vous souhaite à toutes et tous un bel été. Et pour conclure ces remerciements je vous propose de partager ensemble le buffet qui nous attend.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président lève la séance à 21h30.

### **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

Salvatore GIANNONE

La secrétaire suppléante :

Charlotte CHEVALLIER